CENTRALE CANINE

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE CHIENS DE BERGER ET DE GARDE

Président de la CUN-CBG
André VARLET
155 avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
06 74 79 83 56 **andre.varlet@centrale-canine.fr**

Secrétaire de la CUN-CBG
Michel CHIRAT
06 63 72 85 03 **mchirat@wanadoo.fr**

Réunions de CUN « cbg »
09 septembre 2026
23 septembre 2026

Validé par le comité de la CC le 05 novembre 2026



Table des matières

I 3
1.1 CR GT Ring 3
1.2 CR Mondioring 6
1.3 CR CAMPAGNE 8
1.4 CR IGP/FH 8
1.5 CR Pistage français 14
1.6 CR GT Obéissance 17
1.8 : CR GT Recherche Utilitaire 24
1.9 CR GT Sauvetage 25
II 29
2.1 Gestion des juges 29
2.2 Règlement des Juges 29
2.3 REPERTOIRE des formateurs de la CUN ‘’cbg’’ autorisés à intervenir à l’occasion des stages d’entraineur et de moniteur de club habilité au mordant. 30
2.4 Sélections des hommes assistants toutes disciplines confondues – Dérogation. 31
2.5 Hommes Assistants étrangers 31
2.6 Points de suivi Le 7/09/2026 par G. BILLAT 32
2.7 Infos sur la procédure des engagements en ligne
2.8 Procédure de la réclamation applicable au niveau de la CUN ‘’cbg’’ :..... 33
2.9 Propositions de la CUN ‘’cbg’’ concernant l’encadrement des concours sélectifs en ring pour la saison 2027.(soumises à la validation du comité de la CC) 34
2.10 Situations de litige..... 34
2.11 Procédure sécuritaire
III 35

Compte rendu des réunions de la Commission d'Utilisation Nationale « chiens de berger et de garde »
Des 9 et 23 septembre 2026 en visioconférence

Réunion du 9 septembre 2026 - Ont participé :
Excusés : Madame **Marie-France VARLET**, Présidente du club français du chien de berger belge, Messieurs. **André VARLET**, président de la CUN ''cbg'', **Jean-Claude DELPECH, Guy FRITSCH**
Présents : Mmes **Christelle NOMINE**, **Georgette BILLAT.**
Messieurs **Jean-Denis DEVINS**, Président de la CNEAC, administrateur de la CC, **Alain GALIAN**, Président du club de chien berger allemand, **Michel CHIRAT, Thierry TOUACHE, Guy ALART, Philippe GISSELBRECHT, Hervé GUICHARD,–Sébastien VOELTZEL, Jean-Claude SELOSSE, Jean-Pierre CARRIERE, Pierre FENDT et Jérôme ROBERT** représentant le GT IGP/FH

Réunion du 23 septembre 2026 - Ont participé :
Excusé : Monsieur **André VARLET**
Présents : Mesdames **Christelle NOMINE, Georgette BILLAT**, **Marie-France VARLET, Camille LE BAIL**
Messieurs **Jean-Denis DEVINS**, Président de la CNEAC, administrateur de la CC, **Alain GALIAN**, Président du club de chien berger allemand, **Michel CHIRAT, Thierry TOUACHE, Guy FRITSCH, Guy ALART, Philippe GISSELBRECHT, Hervé GUICHARD,–Sébastien VOELTZEL, Jean-Claude SELOSSE.**, **Jean-Pierre CARRIERE**

I

Examen des CR des GT, dans l'ordre
Ring Mondioring Campagne IGP/FH Pistage français Obéissance
Recherche Utilitaire Sauvetage Administrations Formation

1.1 CR GT Ring

Réunion en présentiel le vendredi 22 mai 2026
Membres présents : Guy **ALART** – Aurélien **CASOLE** – Bernard **BOUTONNET** – Nathalie **BAUSMAYER**
Ordre du jour :

1. Grands Evènements
2. Vote HA Sélectifs pour le Championnat de France
3. Réclamation
4. Cahier des Charges
5. Sélection HA
6. Juges
7. Règlement

1. Grands Evènements

GP SCC 26 & 27 septembre 2026 o **CEC La Souterraine**

- GP SCC 2027
  - Le GTR propose d'organiser le GP SCC avec le Championnat de France les 22 & 23 mai 2027.

- Exceptionnellement : le dernier concours comptant pour la Coupe des Clubs sera le 18 avril 2027.
  Clôture des inscriptions le 26 avril 2027.

➢ Jury Sélectif 2027
- **TOUY** Philippe – **LUCIEN** Fred
- **AMENDOLA** Serge – **BOTTARO** Stéphane
- **SAORIN** Daniel – **DUTEIL** Christian

➢ Sélection HA Niveau 3
- Jury A : **JOB** Patrick – **MALLET** Romain – **BAUSMAYER** Nathalie
- Jury B : **PECHEREAU** Michel – **FOUCAULT** Patrice – **BOUTONNET** Bernard
- 20 HA seront sélectionnés niveau 3

➢ DROM-COM
- 2 HA Niveau 3 seront choisi par le GTR parmi les 20 HA pour officier au Championnat des DROM-COM
- Le chien sélectionné pour le Championnat de France sera tiré au sort comme tous les concurrents sélectionnés au Championnat de France.

2. Vote HA Sélectifs pour le Championnat de France

➢ Les HA pour le Championnat de France seront désignés au prorata des points pris lors de la tournée des sélectifs (le modèle de calcul est en cours)

3. Réclamation de concurrents à l'occasion des concours sélectifs

➢ Compte tenu de la particularité liée au calendrier très resserré des concours sélectifs au championnat de France Il est proposé, en cas de litige, de remettre à l'ordre du jour la possibilité pour un concurrents de déposer une réclamation. Pour être prise en compte par le GTR, celle-ci devra être accompagnée d'un chèque de caution de **200** euros. Ce chèque de caution, libellé à l'ordre de l'organisateur du concours, ne sera restitué au plaignant qu'en cas de reconnaissance de son bon droit.

➢ Afin de garantir une médiation et une réponse immédiates au litige déclaré, le GTR traitera les affaires qui lui seront soumises avant le sélectif suivant ou la Finale.

4. Cahier des Charges

➢ Championnat de France :
Le GTR demande la prise en charge d'une partie de l'hébergement ainsi que la prise en charge de la restauration des concurrents avec un accompagnateur du vendredi soir au dimanche soir.

Nota de la CUN ''cbg''

S'agissant de cette demande de soutien aux concurrents formulée dans le cadre de la finale du championnat de France et des grands prix en ring , la CUN ''cbg'' rappelle la proposition formulée lors de sa réunion du 9 janvier 2026 inscrite au 2° volet de son protocole de politique budgétaire '' et validée par le comité de la Centrale Canine : *''Les indemnités de soutien aux concurrents à l'occasion des grands évènements de la CUN ''cbg'' ne seront plus versées en 2026 – date de prise d'effet au 1°janvier.''*Ces dispositions concernent l'ensemble des disciplines de la CUN ''cbg''.

En conséquence, la demande formulée par le GTR ne peut être soutenue par la CUN ''cbg''.

➢ Concours
Les organisateurs doivent respecter les consignes du cahier des charges pour les officiels lors des manifestations.

5. Sélection HA Niveau 2

- En cas d'échec lors de la sélection de son groupe, autorisation au candidat de pouvoir repasser sa sélection dans un autre groupe une seule fois avec accord du GTR après avoir effectué 2 concours en échelon 3 (4 chiens minimum) avec 2 juges différents et avis du juge sur les qualités requises pour passer une sélection au niveau supérieur.
- Rappeler aux juges sélectionneurs qu'ils doivent respecter le protocole de sélection (on juge à 3 avec nos coefficients affectés, et non seul).

6. Juges

- Le GTR propose la nomination de Madame **VALLERO** Marie qui a terminé son cursus de juge.
- Demande de candidature de juge : Monsieur **RODRIGUEZ** Manuel et Monsieur **HAROUN** Farid : avis favorable.

7. Rappel du règlement

- Rappel de la définition du mot « PERCUTER » à l'interception Arrêtée : heurter avec violence ou avec force.
- Rappel des tenues des conducteurs lors d'un concours page 19 du règlement :

  Le (la) conducteur (drice) devra se présenter avec une tenue propre, correcte et décente (le port du pantalon long est obligatoire, porté au minimum sur un tee-shirt ou une chemise, la combinaison ou la cote sont tolérées).

Réunion en présentiel le vendredi 18 septembre 2026

Membres présents : Guy **ALART** – Aurélien **CASOLE** – Bernard **BOUTONNET** – Nathalie **BAUSMAYER**

Ordre du jour :

1. Sélection HA niveau 3
2. Grands Evènements
3. Juges Etrangers
4. Rappel des consignes

1. Sélection HA niveau 3

- Pour se présenter à la sélection niveau 3 : un HA qui fait une tournée de sélectif peut prendre en compte 2 sélectifs (1 par juge)
- Il n'y aura pas de possibilité de programmation de concours lors de la sélection niveau 3 qui se déroule tous les deux ans.
- Pour les HA qui officient dans un concours à l'étranger devra être inscrit le nombre de chiens en ring 3 sur son carnet.

2. Grands Evènements

- Championnat de France 2027 : Domérat
- Championnat de France 2028 : Corse (en attente de confirmation)
- Championnat de France 2029 : Mérignac
- Prise en charge des concurrents par l'organisateur :
  - 150€ pour l'hébergement
  - Restauration du concurrent avec son accompagnateur du vendredi soir au dimanche midi.

  Un courrier sera envoyé à l'organisateur

Nota de la CUN « cbg »

Se référer aux prescriptions de la CUN « cbg » s'agissant du soutien financier aux concurrents à l'occasion des grands évènements

3. Juges étrangers

- Le GTR propose d'autoriser les juges étrangers à venir juger en France à la condition que les juges effectuent 3 jugements parallèles avec 3 juges formateurs dont 1 avec un juge du GTR + un examen du GTR avec avis favorable du cursus.

Nota de la CUN « cbg »
Le ring étant une discipline franco-française, pour être admise, cette proposition doit être soumise au préalable à la commission des juges de la Centrale Canine

4. Rappel des consignes

- Parcours scindé

Le parcours scindé est obligatoire en cas de forte chaleur à partir de 28° (vérification météo agricole).
Les juges qui ne souhaitent pas appliquer le parcours scindé sont appelés à ne pas accepter de jugements pendant la période estivale.

- Blessure HA

En cas de blessure de l'HA, le concours sera homologué si l'HA a passé au moins 4 chiens sur la totalité.

1.2 CR Mondioring

Compte-rendu des réunions téléphoniques du Groupe Travail Mondioring du 6 avril 2026 et 9 juillet 2026

Membres présents : M. Thierry **TOUACHE**, responsable du groupe, M. Henri **DEGOUT** secrétaire et M. Jean **RABILLE** responsable HA

Ordre du jour :

1. Moyenne de sélection 2027
2. Championnat de France 2027 composition du jury
3. Championnat du Monde 2026
4. Sélection HA 2026
5. Demande de juge
6. Points divers

1. Moyenne, mode de sélection et participation en concours

Nous proposons de ramener la moyenne de sélection pour le Championnat :

- Pour les cat. 3 à 300 pts
- Pour les cat. 2, à 240pts
- Pour les cat. 1à 160pts
- Aucun concours en dessous de 280 pts pour la catégorie 3, 240 pts pour la catégorie 2 et 160 pts pour la catégorie 1 ne pourra être inclus dans la moyenne.

Concernant les moyennes, les candidats pourront y inclure le pointage du dernier championnat de France ou Grand Prix.
Les pointages des championnats du monde ne seront pas pris en compte.
Nous proposons qu'un conducteur ne puisse conduire au maximum que 2 chiens en cat. 1 ou 2, et 3 chiens maximum dans un concours complet 1 ; 2 ; 3 .

Selon le règlement français, un chien doit avoir obtenu le brevet de chien de défense pour pouvoir concourir il est donc dorénavant exclu pour un concurrent Français de participer à un concours sur le territoire sans être en possession du CSAU et du Brevet.

Les concurrents étrangers n'ayant pas de brevet dans leur pays seront autorisés à participer à un concours en échelon 1, mais ils doivent être en possession du CSAU ou d'un diplôme équivalent dans leur pays.

2. Championnat de France 2027

Il se déroulera à **Anthon en Rhône Alpes** les 29 et 30 mai 2027.

Le jury pressenti :
- pour le championnat en cat. 3 : Mrs Martial **BEYAERT** et Sylvain **RACLIN**
- pour le grand prix cat. 1 et 2 : Mr Rémy **BARRIERE**

3. Championnat du Monde 2026

Mr **RABILL**E déja bien rodé, sera capitaine de l'équipe de France pour le championnat qui se déroulera en Roumanie du 30 septembre au 4 octobre 2026.
Concernant l'équipe de France, nous ne pouvons sélectionner qu'un seul chien appartenant au même conducteur, le meilleur classement sera retenu.
A ce jour les hôtels sont réservés, les concurrents feront l'achat d'une veste aux couleurs de la France.

4. Sélection HA :

Les hommes assistants pour le Championnat de France 2027 seront sélectionnés lors de la sélection nationale les 4 et 5 septembre à **Frontenas**, elle sera jugée par les membres du GTM.

Concernant la sélection des HA, le passage au niveau supérieur ne pourra se faire que si l'HA a participé à 2 concours complets (1.2.3.). Pour que celui-ci soit pris en compte, l'HA devra avoir participé à 4 exercices en échelon 3. Dans l'éventualité où le concours comporte plus de 10 échelons 3, l'organisateur pourra faire participer un 3 ème HA.

Vu la date tardive de notre sélection nationale et la date limite pour l'inscription pour la sélection internationale (avant le 15/08/2026), une dérogation sera possible pour les HA de niveau 2 qui s'inscriront à la sélection nationale ou qui ont déjà été niveau 3.

Il sera utile de prévoir une date plus appropriée lors de la prochaine sélection nationale.

5. Candidature de juge :

Mr **GIROUX** a fait sa demande de juge, son dossier est complet avec un avis favorable du GTM.
Madame **VANNIER-SCHEIDER** a fait sa demande de juge, son dossier est à l'étude.

6. Points divers :

Mr **RABILLE** propose une rectification sur les feuilles de rapport de concours pour les HA : en cas d'avis défavorable, le juge devra justifier sa décision. Une case « accessible au niveau supérieur » sera rajoutée si l'HA a un avis favorable.
Nous vous rappelons qu 'il est obligatoire pour un concurrent d'être en possession du certificat vétérinaire attestant que le chien conduit est complet. Ce certificat est obligatoire dès la présentation au brevet (règlement FCI) et peut être téléchargé sur le site du GTM.

Rappel aux organisateurs et aux juges : les rapports de jugement doivent être transmis dans les plus brefs délais et en respectant le protocole.

Information importante concernant les concours nocturnes : ceux-ci doivent être déclarés lors de la demande de concours, doivent respecter les temps de jugement et enfin tenir compte du BEA ainsi que du temps de repos des HA.

1.3 CR CAMPAGNE

Compte rendu réunion du GT Campagne du 09 septembre 2026 en visio conférence

Championnat de France

Consécutivement à 2 reprises où le Championnat du monde Mondioring était à la même date que la Finale Campagne, et malgré un premier changement , nous demandons à reprendre notre date initiale depuis plus de 60 ans du 2ième Week end du mois d'octobre pour cette saison 2027.
Date demandée : 9 & 10 octobre 2027 .
Le GTC est actuellement en recherche d'organisateurs pour cette Finale du 9 & 10 octobre 2027.

HA

Une sélection nationale d'hommes assistants N3 est prévue pour 2027, nous sommes actuellement sur 2 pistes d'organisateurs.

Demande de validation

Afin de clarifier certaines situations, nous demandons la validation des additifs suivants :

- Le CACT et la RCACT sont à la disposition du juge. Certaines conditions doivent cependant être remplies : un minimum de 6 concurrents en N3 inscrits dans le concours.
- Hommes assistants au moins un niveau 3 ou 2 HA niveau 2 dont 1 HA ancien niveau 3.
- Faire un pointage bien supérieur au 80% des 500 points.
- Interception avec Traversée d'eau : le chien qui n'exécute pas la traversée en la contournant aura une pénalité de -2.50 points à l'aller / -2.50 points au retour, ces pénalités se cumulant avec celle de l'interception.

Mode de sélection pour la saison 2027

4 concours obligatoires dont 1 après le 15 mai et 1 en dehors de sa région (l'Espagne n'étant pas considérée comme hors région mais comme un concours à l'étranger).
Le GTC se réserve le droit de modifier ce mode de sélection en fonction du nombre de concours et du nombre de concurrents.
Il sera retenu la moyenne des 3 meilleurs concours.
Lors d'un Championnat Régional, le titre de champion ne sera donné que si le qualificatif est EXC.

1.4 CR IGP/FH

Groupe de travail '' IGP/IFH ''

Compte rendu de la réunion mensuelle en visioconférence

Membres présents :
MM. Guy Fritsch, Jérôme Robert et Pierre Fendt.

Ordre du jour

1. Résultats du sondage
2. Nouveau mode de sélection IGP / IFH
3. Finales nationales et Grands Prix 2027
4. Championnats du monde IFH / IGP 2026
5. Séminaire des juges
6. Juges formateurs

1. Résultats du sondage

À la suite des Coupes de France IFH et IGP, et faisant suite aux différentes interrogations exprimées par les personnes concernées, le groupe de travail a lancé un sondage national portant sur les mesures et les objectifs à mettre en œuvre afin de redynamiser et de conforter l'avenir de nos disciplines.

Ce sondage a recueilli plus de 200 réponses, témoignant ainsi de l'intérêt porté à ces disciplines et de l'implication de leurs acteurs.

Si certaines propositions n'ont pu être retenues, notamment lorsqu'elles ne répondaient pas suffisamment à l'intérêt général, le groupe de travail a néanmoins tenu compte d'une large part des suggestions formulées.

La synthèse des résultats est jointe au présent compte rendu et est également consultable sur le site du groupe de travail.

2. Nouveau mode de sélection IGP et IFH

Le mode de sélection pour les finales nationales 2027 IGP et IFH a été revu. Les sélectifs sont désormais supprimés, ce qui permettra également de réaliser une économie substantielle.

IGP

Le nombre de concours obligatoires sera fixé comme suit :

- Deux concours de club, sous deux juges différents ;
- Le championnat regional,
- L'obtention au minimum de la qualification « Bon » lors de ces concours.

Un tableau des résultats en niveau 3 est disponible sur le site du groupe de travail. Il permettra à chaque concurrent de suivre son classement et de se situer par rapport aux conditions de qualification pour la finale nationale, dont le nombre de participants sera porté à **30 concurrents**.

IFH

Le nombre de concours obligatoires sera fixé comme suit :

- Quatre concours de club, dont au minimum deux organisés hors de la régionale du concurrent ;
- Ces concours devront être jugés par au moins deux juges différents.

La moyenne obtenue sur les quatre concours déterminera le classement des concurrents sélectionnés pour la Coupe de France, dont le nombre de participants sera porté à **16 concurrents**.

Participation financière

En raison de la diminution des soutiens financiers et afin de permettre aux clubs de continuer à se porter candidats à l'organisation d'une finale, une participation financière de **45 €** sera demandée aux concurrents sélectionnés, tant pour les finales nationales que pour les Grands Prix IGP et IFH.

Cette proposition a recueilli une large approbation lors du sondage réalisé auprès des compétiteurs.

Il est également envisagé d'encourager les Canines territoriales à organiser un championnat régional IFH.

Par ailleurs, conformément aux propositions issues du sondage, le groupe de travail mettra en place, à l'instar d'autres disciplines, un **Grand Prix IFH**. Afin de renforcer l'attractivité de cette manifestation, celle-ci sera organisée conjointement avec le **Grand Prix IGP**.

Le surcoût lié à l'organisation de ces deux Grands Prix devrait être largement compensé par les économies résultant de la suppression des sélectifs et des soutiens financiers qui leur étaient consacrés.

3. Finales nationales et Grands Prix 2027

Coupe de France IGP

La Coupe de France IGP se déroulera les **27 et 28 mars 2027**. Elle sera organisée par le **Club Canin de Betschdorf (Bas-Rhin)**.

Les cinq premiers du classement pourront être sélectionnés pour intégrer l'équipe de France IGP lors du Championnat du monde, qui se déroulera en République tchèque.

Coupe de France IFH

Le club de **l'A.C. Falck** assurera l'organisation de cette finale. Celle-ci permettra de déterminer les deux concurrents susceptibles de participer au Championnat du monde IFH, qui se déroulera en Pologne.

Grands Prix de France IGP et IFH

Le club **Cynosport 24 situé à Bergerac** s'est porté volontaire pour assurer l'organisation des Grands Prix de France IGP et IFH selon cette nouvelle formule.

4. Championnats du monde IFH / IGP 2026

IFH

Le Championnat du monde IFH s'est déroulé en République tchèque.

À cette occasion, Brigitte PAUGET et Muriel FILLAUDEAU ont réalisé une excellente performance en se classant à la **5e place par équipe**, une première particulièrement remarquée pour ces deux concurrentes.

IGP

Cette année, l'équipe de France IGP ne sera composée que de **quatre concurrents**, décision prise par le groupe de travail à la suite de plusieurs désistements.

La compétition se déroule actuellement du **7 au 13 septembre à Tychy, en Pologne**.

5. Séminaire des juges

La Commission d'Utilisation de la FCI organisera en novembre un séminaire destiné à la formation des juges susceptibles d'officier lors d'un championnat du monde.

Compte tenu du coût relativement important du déplacement et de l'hébergement, peu de juges français se sont portés volontaires.

Néanmoins, il apparaît important que la France soit représentée. Deux membres du groupe de travail participeront donc à ce séminaire à leurs frais et assureront ensuite une retranscription des informations et des enseignements recueillis à destination de leurs collègues.

6. Juge formateur

Le groupe de travail a reçu la candidature de **M. Jean-Bernard FLAMENT**, qui souhaite assumer la fonction de juge formateur.

Un avis favorable est émis à cette candidature. L'intéressé remplit en effet les conditions requises et avait déjà obtenu un accord de principe lors de la précédente mandature. Toutefois, cette nomination n'avait jamais été officiellement entérinée.

La réunion est levée après examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Groupe de Travail

Guy FRITSCH - Jérôme ROBERT - Pierre FENDT

P.J. Synthèse du sondage

Préambule – Résultats du sondage et nouvelles orientations

En préambule, le Groupe de Travail tient à remercier l'ensemble des participants ayant pris part à ce sondage, qui a recueilli près de 200 réponses ainsi que de nombreux commentaires et suggestions complémentaires.

Toutes les propositions formulées ont été examinées avec la plus grande attention. Il convient toutefois de rappeler que les orientations et solutions retenues doivent nécessairement tenir compte des contraintes fixées par les règlements de nos instances nationales, tout en poursuivant un objectif essentiel : **redonner de la visibilité à nos disciplines et insuffler une nouvelle dynamique auprès de l'ensemble des acteurs concernés**.

Les orientations initialement envisagées à l'issue des échanges avec les participants aux dernières finales ont ainsi été réexaminées et, lorsque cela s'est avéré pertinent, ajustées à la lumière des résultats du sondage.

Cette évolution a été conduite en tenant compte autant que possible des avis exprimés, tout en veillant à retenir des solutions réalistes, cohérentes et applicables par l'ensemble des personnes concernées : organisateurs, conducteurs, juges, hommes assistants, bénévoles et, plus largement, tous les acteurs et passionnés de nos disciplines.

Nous aborderons donc la saison **2026/2027 sur de nouvelles bases**. Si certaines décisions doivent aujourd'hui être prises et assumées afin de donner une nouvelle impulsion à nos disciplines, le dialogue demeure néanmoins pleinement ouvert. Les retours d'expérience recueillis au cours de la saison permettront, le cas échéant, d'étudier et d'intégrer certains ajustements en fonction des besoins identifiés.

Les différents **protocoles d'organisation et de sélection des disciplines IGP et IFH** sont désormais mis en ligne. Ils précisent les modalités de sélection ainsi que les conditions d'organisation des différents championnats.

Par ailleurs, un **tableau de suivi sera établi pour chacune des disciplines** afin de permettre une consultation régulière des résultats et un classement actualisé.

L'ensemble de ces informations et documents est disponible sur le **site du Groupe de Travail**.

SYNTHESE DU SONDAGE REALISE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL CONCERNANT L'EVOLUTION ET L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE NOS DISCIPLINES .

COUPE DE France IGP

1 – Période de prise en compte des concours

La période définie sera du 1er janvier au 31 décembre de l'année N-1, pour une participation à la coupe de l'année N.

2 - Dates de la Coupe

Pour la discipline IGP, une petite majorité de réponses souhaitait la tenue des grands prix 1 et 2 en même temps que la coupe (niveau 3) lors du weekend de Pâques mais parallèlement l'option d'augmenter le nombre de concurrents à au moins 30 participants ou plus (proposition majoritaire) rend difficile l'organisation d'une compétition conjointe entre les grands prix et la coupe, principalement en raison de la surface nécessaire pour les pistes et du temps nécessaire pour une compétition sur deux jours.
Néanmoins pour augmenter l'attractivité et la motivation des concurrents, les grand Prix niveaux 1 et 2 qui seront organisés seront sans limite du nombre avec une obligation de deux concours uniquement (dont le championnat régional). Parallèlement il sera créé des grands prix 1 et 2 en IFH qui se dérouleront sur le même site que l'IGP. Ceci pour créer un évènement unique et visible pour les équipes espoirs de nos disciplines.

Décision : Coupe de France et Grands prix organisés sur deux weekend séparés – Coupe de France le weekend de Pâques, les grands prix à privilégier dans le 1er semestre de l'année, à définir avec l'organisateur.

En ce qui concerne l'organisation de la compétition lors de la Coupe, plusieurs solutions avaient été envisagées. Le Groupe de travail avait envisagé une compétition complète sur deux jours + un concours (parties B et C) le lundi de Pâques avec les 12 premiers concurrents de la coupe, afin de déterminer le vainqueur du championnat et l'équipe sélectionnée pour la coupe du Monde. L'essentiel des réponses tendait plutôt vers une compétition unique sur deux jours, avec prise en compte ou non d'un certain nombre de concours dans l'année.
La solution de n'organiser qu'une seule compétition lors de la coupe implique deux hypothèses :

- Les 5 membres de l'équipe de France seront les 5 premiers de la coupe

- Les 5 membres de l'équipe de France seront déterminés par la prise en compte des 2 meilleurs pointages des concours qualificatifs + le pointage de la coupe (coefficient 3)

La première solution recueille le plus de suffrages bien que les avis concernant une péréquation des résultats ne soient pas négligeables. En regard des sélections d'autres pays, la première solution est souvent prédominante malgré le risque d'échec lors de la coupe d'un concurrent de haut niveau ; mais cette solution est également une incitation pour les conducteurs à préparer spécifiquement leurs chiens pour cette échéance, au même titre qu'il n'y aura pas de repêchage lors la coupe du monde.

Décision : Equipe de France composée des 5 premiers de la coupe. En cas de désistement d'un concurrent, le groupe de travail se réserve le droit de désigner ou non un autre concurrent en fonction du classement de la coupe.

3 - Désignation des juges qui officieront à la coupe

Sur les différentes propositions entre la désignation de juges français ou étrangers et leur nombre, il ressort que la majorité souhaite la présence de juges étrangers (1 ou 2 selon les possibilités). Ce souhait est également motivé par le fait que les juges étrangers, proches d'un niveau mondial, ne connaissent pas les concurrents. Néanmoins beaucoup de commentaires souhaitaient la présence de 2 juges dont les pointages seront délivrés sans concertation, le pointage final restant la moyenne des deux.

En complément de la question liée à la désignation des juges, une large majorité souhaiterait la présence d'un binôme de juges (1 étranger et 1 français), également en piste. Afin de minimiser les coûts la solution serait de désigner le juge français au sein du groupe de travail (ou juge pas trop éloigné du site de la coupe) pourrait être retenue.

Décision : Dans la mesure du possible, deux juges par discipline, dont un juge français (issu du GT ou désigné par celui-ci) Pointage attribué = moyenne des deux notes arrondie à l'unité supérieure.

4 – Notation des Hommes Assistants

Cette proposition recueille un large assentiment (71% d'avis favorables ou très favorables). La notation des hommes assistants sera réactivée. Les juges disposeront d'un formulaire d'évaluation à transmettre au GT, ainsi tous les juges ayant officié durant la saison, prendront part à la désignation des hommes assistants, néanmoins le GT prendra également en compte les résultats des sélections nationales de niveau 3. Les HA pour les grands prix niveau 1 et 2 seront également désignés par ce mode de sélection.

Décision : solution adoptée

5 - Sélection des concurrents pour la coupe

En raison de la suppression des sélectifs, le mode de sélection pour la coupe doit être revu. La proposition du GT recueille un large consensus (87%). Il existera néanmoins des prérequis à une qualification, à savoir :

- 3 concours en niveau 3 entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année N-1 avec au minima 240 points pour 2 concours et un concours à 250 points, sous deux juges différents.

- Participation au championnat régional avec mention (240 points au minimum)

Afin de valoriser et réactiver l'organisation de CACIT il est proposé, en cas d'échec lors d'un championnat régional, de prendre en compte le résultat du CACIT, évitant ainsi au concurrent de se présenter à un autre championnat régional. Cette proposition recueille également un avis favorable à 70%.

Afin que chaque concurrent puisse se situer au niveau des candidates sélectionnables, un tableau des résultats, avec mise à jour régulière, sera publié sur le site du groupe de travail, à charge pour chacun de le consulter régulièrement.

Les spécificités et exceptions seront détaillés dans le protocole de sélection visible sur le site du GT.

Décision : mode de sélection adopté

6 - Participation financière à l'engagement de la coupe ou Grand Prix

Afin de pallier aux baisses de soutien financier pour l'organisateur de la coupe, il est proposé de demander des frais d'engagement aux concurrents. Conscients des difficultés actuelles de trouver des candidats organisateurs, la grande majorité des répondants (82%) est favorable à cette proposition, tant pour les Grands prix que pour la coupe.

Décision : Le montant de l'engagement sera fixé à 45.00 € par chien

COUPE DE France IFH

1 - Période de prise en compte des concours

Le groupe de travail souhaite harmoniser entre l'IGP et l'IFH la période de prise en compte des concours, à savoir du 1er janvier au 31 décembre de l'année N-1. Les conducteurs concernés sont favorables à 90%.

2 - Nombre de concours pris en compte pour la qualification à la coupe de France

Plusieurs propositions ont été présentées, mais ce point pose débat car certaines régions ont très peu de concours IFH et obligent les conducteurs à beaucoup de déplacements s'il est exigé de trop nombreux concours.
La proposition recueillant le plus grand consensus est la suivante :

- 4 concours dont 2 hors régionale sous 2 juges différents

Le protocole de sélection à la coupe sera modifié en ce sens.

3 - Dates de la Coupe

Les dates prévues pour la tenue de la Coupe et championnat de France sont fixées en accord avec le club organisateur, mais devront se situer entre le 3ème weekend complet de février et le 2ème weekend complet de mars, en raison des dates prévues pour le championnat du monde IFH.

4 – Participation à la Coupe

- La moyenne des 4 concours sera déterminante pour la sélection à la Coupe.
- 16 chiens seront retenus pour la Coupe.
- Un concurrent pourra présenter au maximum 2 chiens.
- Dépôt des candidatures : 2 mois avant la coupe avec justification des minimas exigés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.
- En cas d'égalité de points, la sélection des derniers dossiers sera réalisée de la manière suivante :
    1. Meilleure piste sur les 4 concours pris en compte.
    2. Meilleure 2ème piste sur les 4 concours pris en compte.
    3. Meilleure piste « hors régionale »
    4. En cas d'égalité parfaite, le plus jeune chien sera retenu

5 - Participation financière à l'engagement de la coupe ou Grand Prix

Afin de pallier aux baisses de soutien financier pour l'organisateur de la coupe, il est proposé de demander des frais d'engagement aux concurrents. Conscients des difficultés actuelles de trouver des candidats organisateurs, la grande majorité des répondants (72%) est favorable à cette proposition, tant pour les Grands prix que pour la coupe.
Décision : Le montant de l'engagement sera fixé à 45.00 € par chien

6 - Création d'un championnat régional avec possibilité de regroupement de plusieurs régionales

Le fait de créer des championnats régionaux IFH permettrait de valoriser la discipline dans certaines régions et donnerait la possibilité aux concurrents la prise en compte des pointages de deux concours en limitant les déplacements, dès lors que la régionale organisera un concours sur deux jours avec deux pistes. Afin de favoriser cette mise en place plusieurs régionales pourraient se regrouper pour l'organisation désignant en fonction des résultats leur propre champion de région.
Le fait de pouvoir prendre en compte les deux pistes d'un même weekend, permettra également de réduire les déplacements pour atteindre le nombre minimum de pistes.
Il y aura lieu de diffuser l'information aux différentes régionales par le bais du groupe de travail et des conducteurs IFH.
Néanmoins, en raison de la saison déjà entamée, cette disposition ne sera effective qu'à partir de 2027.
Décision : création d'un championnat régional avec deux pistes sous deux juges différents.

7 - Création d'un Grand Prix 1 et 2 dans la discipline IFH et organisation commune avec le Grand Prix 1 et IGP

Cette proposition recueille une majorité d'avis favorables, cette organisation commune est également dictée par la difficulté de trouver des dates différentes dans un calendrier chargé et plusieurs organisateurs. Par ailleurs le fait de regrouper les grands prix participerait à une belle fête du chien pour les « espoirs » de nos disciplines.

Décision : création d'un Grand Prix IFH et IGP – niveaux 1 et 2

1.5 CR Pistage français

Compte rendu visios mensuelles : juin, juillet, août 2026

Membres présents : M. Philippe **GISSELBRECHT**, responsable du groupe, Mme Stéphanie **MORINEAU** et M. Bernard **POTTIN,** membres.

Ordre du jour :

1- Composition du GT
2- Sélectifs 2026-2027
3- Sélectifs 2027-2028
4- Grand Prix SCC 2026
5- Grand Prix SCC 2027
6- Championnat 2026
7- Championnat 2027
8- Point sur la formation des élèves juges
9- Point sur l'effectif des juges 2027

1- Composition du GT

Le premier semestre 2026 a été marqué par le départ de notre collègue Pascal **PERRET**. Depuis un an il est sous traitement médical lourd et fatigant. La raison et les conseils du corps médical l'ont amené à se retirer de ses fonctions au sein du GT. Nous le remercions pour son travail appréciable pour notre discipline et lui souhaitons un bon et rapide rétablissement.
Il a été remplacé par Stéphanie **MORINEAU**, juge en RU et élève juge en fin de cursus en pistage français.
Elle prend en charge les fonctions assurées par Pascal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

2- Sélectifs 2026-2027

Les sélectifs tels qu'ils existent actuellement, ainsi que le règlement de sélection, seront reconduits pour la saison 2026-2027.

La sélection se fera sur la moyenne des 4 meilleurs pré-sélectifs. Les 40 meilleures moyennes seront sélectionnées.
Les quatre pré-sélectifs nécessaires pour accéder à la sélection seront comptabilisés entre le 17 octobre 2025 et le 11 octobre 2026.
Trois sélectifs seront organisés pour la saison, la participation à deux d'entre eux sera obligatoire pour la sélection au championnat.
Les frais d'engagement aux trois sélectifs sont fixés à 90 € (répartis en trois chèques de 30 € à l'ordre des 3 clubs organisateurs).

Les organisateurs pour la saison 2026-2027 seront :
- 13, 14 et 15 novembre 2026 : Club Canin Manosquin (04), Association Canine Territoriale Midi Côte d'Azur.
- 09 et 10 janvier 2027 : Club Canin de La Vologne, Association Canine Territoriale de Lorraine.
- 23 et 24 janvier 2027 : Education & Sports Canins de Chalon-Givry (71), Association Canine Territoriale de Bourgogne.

	Manosque	La Vologne	Chalon-Givry
Président du jury	Bernard POTTIN	Philippe GISSELBRECHT	Roland TERRIER
Arrivées	Bernard POTTIN	Philippe GISSELBRECHT	Roland TERRIER
Libres	Didier CHAUMILLON	Roland TERRIER	Bernard POTTIN
Traits	Roland TERRIER	Bernard POTTIN	Didier CHAUMILLON

Suppléant : Philippe GISSELBRECHT

3- Sélectifs 2027-2028

Lors de la réunion des pisteurs à l'occasion de la coupe de France 2026 a été évoqué la difficulté actuelle à trouver des organisateurs de grands évènements et notamment pour les sélectifs. Une meilleure répartition géographique est également à trouver pour minimiser les frais des concurrents.
La volonté du maintien des sélectifs a été confirmée à main levée par plus de la moitié des personnes présentes.
Par la suite nous avons réceptionné 5 propositions (9 personnes) confirmant cette volonté de maintien et proposant des solutions.
En fonction des organisateurs qui se présenteront une de ces solutions sera adoptée pour les sélectifs 2026/2027.
- Deux sélectifs avec obligation de participation à un des deux.
- Quelques clubs ont proposé de prendre en charge l'organisation d'un sélectif avec un maximum de 30 concurrents en rendant leur concours annuel sélectif. Cette solution devrait permettre de trouver une meilleure répartition géographique.
Quatre sélectifs seraient alors envisagés avec l'obligation de participation à deux.

Le premier organisateur 2027-2028 validé est le CSCT de Bantzenheim (68)

4- Grand Prix SCC 2026

Le CCEA Saintais, candidat pour l'organisation du Grand prix 2026 a décidé, à notre grand soulagement, de maintenir sa candidature suite à l'annonce brutale de la réduction de la subvention alloué par la Centrale Canine. De grands remerciements s'adressent au Président Marc **MAINGUENAUD** et à son équipe de bénévoles, sans oublier son épouse fortement investie dans l'organisation de l'intendance. Avec une petite équipe de bénévoles ils ont su offrir aux concurrents et sympathisants un magnifique Grand Prix 2026. Nos remerciements vont également à l'ACT de Charente Maritime présidée par Marc **MAINGUENAUD** et à la CUT présidée Mme **WAROT** Nadège pour leur soutien.

5- Grand Prix SCC 2027

Le Grand prix 2027 sera une nouvelle fois (après 2025) organisé les 20 et 21 février par le CC Reichshoffen (67).
La CUT, présidée par Guy FRITSCH et l'ACT du Bas-Rhin présidée par Eric OFFNER ont validé le projet. Nous les remercions pour leur soutien. De grands remerciements s'adressent au Président Armand **BARBIER** et à toute son équipe de bénévoles d'avoir osé une nouvelle fois relever le défi d'organiser ce Grand Prix Pistage 2027. Cette équipe bien rodée à l'organisation de grands évènements fera son maximum pour accueillir les concurrents avec respect et convivialité.

Le jury pour le Grand Prix SCC sera :
- Échelon 1 : Pistes libres et traits : Bernard **POTTIN**
- Échelon 2 : Président du jury : Jean-Pierre **CARRIERE**
  Pistes libres : Bernard **RIGAUD**
  Pistes au trait : Jean-Pierre **CARRIERE**
- Suppléant : Philippe **GISSELBRECHT**

6- Championnat 2026

Le championnat 2026 a été organisé par le club canin de Sélestat (67), un club qui vient de reprendre le pistage après de nombreuses années d'absence. Nous remercions le Président Alexandre **FIX,** le responsable pistage Daniel **DAMM** et la performante équipe de bénévoles pour leur investissement sans faille. Concurrents, sympathisants et tous les présents se souviendront d'un championnat digne de ce nom.
Nos remerciements vont également à l'ACT du Bas-Rhin présidée par Eric **OFFNER** et la CUT présidée par Guy **FRITSCH** pour leur soutien et leur aide financière au club.

7- Championnat 2027

Il devient de plus en compliqué de trouver des organisateurs pour les grands évènements aux motifs suivants :
- Risque important de déficit depuis la réduction des subventions.
- À la réduction des subventions s'ajoute le manque à gagner dû à la baisse des consommations par les concurrents privés des aides financières.
- Manque grandissant de bénévoles.
- Difficulté à trouver les terrains nécessaires, végétation de plus en plus précoce suite au réchauffement climatique, contraintes de chasse, terrains inondables. Toute ces contraintes s'ajoutent aux autres difficultés et réduisent le nombre potentiel d'organisateurs de grands évènements de pistage en février-mars.

Il est nécessaire de rendre ces dates flexibles tout en donnant la priorité aux dates de février-mars si les conditions de site le permettent.

Pour la coupe de France 2027 nous avons enfin une candidature. Cependant la situation locale et les cultures imposent un report de l'évènement vers le milieu d'année. Le candidat, très volontaire, est déjà bien engagé dans l'étude de l'organisation en attendant les accords nécessaires.

Le GT propose le jury suivant :
- Président du jury : Daniel **SIONNIERES**
- Pistes libres : Daniel **SIONNIERES**
- Pistes au trait : Chantal **PICARD**
- Arrivées : Jean-Louis **TAGLIAFICO**

Suppléant : Bernard **POTTIN**

8- Point sur la formation des élèves juges

- M. Aimé **DASTUGUE** et M. François **CASSEVILLE** ont été nommés juges de pistage en juillet 2026.
- Mme Céline **JOERGER** a réussi son examen « tronc commun » à la Centrale Canine. Elle vient d'entamer ses assessorats.
- Mme Stéphanie **MORINEAU** et M. Michel **BOCK** sont bien avancés dans leurs assessorats et ont pour objectif de passer leur examen technique au plus vite.
- Nous rappelons l'appel à candidature à la fonction de juge.

9- Point sur l'effectif des juges 2027

En 2027, deux juges auront atteint l'âge limite de jugements :
- M. Jean-Pierre **CARRIERE**, le 25 mai.
- M. Bernard **RIGAUD**, le 28 mai.

1.6 CR GT Obéissance

Compte rendu du GT Obéissance du 11/06/2026

Membres présents : **NOMINE** Christelle (Responsable), **RIVAL** Christine, **SICRE** Patrice et **GRAUX** Michel

Ordre du jour :

1. Championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2027
2. Initiation à l'obéissance
3. Points candidats juges
4. Statistiques brevet
5. Chiens perturbateurs
6. Démission de Patrice SICRE
7. Questions Diverses

1- Championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2027

Le Championnat de France et les Grands Prix SCC Obéissance 2027 se dérouleront à Saint-Mamet-la-Salvetat du 30 avril au 2 mai 2027, dans le Cantal.
Juge pour les Grands prix SCC Classes 1 et classe 2 : GUSTIN Patrice (France).
Juges pour la présélection classe 3, Coupe de France et Championnat de France : Madame VARSANI Viktoria (Italie), Madame DE SOUSA PIRES Eduarda (Portugal), Madame NOMINE Christelle (France) et Monsieur CARRIERE Jean-Pierre (France).

Le mode de sélection est disponible sur le site du GTO depuis le 22/06/2026. Pour rappel, la période de prise en compte des concours pour la sélection des Grands Prix SCC Classe 1 et Classe 2 ainsi que la présélection classe 3 est du 18/03/2026 au 16/03/2027.

Point sur les notations pour la Coupe et le Championnat de France : Depuis plusieurs années, seules les notes retenues étaient les deux notes moyennes (la note supérieure et la note inférieure étaient non comptabilisées). Lors de la finale 2025 et 2026, une moyenne a été testée en prenant en compte les 4 notes des 4 juges. Suite aux résultats obtenus, ceux-ci étaient cohérents et nous proposons de prendre toutes les notes des 4 juges afin de se caler sur le protocole du Championnat du monde.

2- Initiation à l'obéissance

Bilan de l'Initiation à l'Obéissance depuis sa mise en application au 01 janvier 2026

Le retour des clubs est positif, certains précisent qu'ils commenceront à présenter des candidats qu'à partir du mois de septembre 2026, le temps de bien entrainer les binômes. Au 09 août 2026, il y a 49 dates au calendrier, avec 5 annulations car trop tôt dans le calendrier ou par suite des fortes chaleurs depuis le mois de mai 2026.

Un travail va être réalisé par les animateurs et les coordinateurs des différents territoires pour promouvoir l'Initiation à l'Obéissance dans les différents clubs et auprès de leur CUT respective. Un flyer a été réalisé à l'attention des clubs, de leur Président(e), des Entraineurs(euses), des moniteurs(trices) ainsi que pour les candidats débutants la discipline de l'Obéissance ou les personnes se trouvant dans les cours d'éducation et/ou pratiquant une autre discipline sportive canine. Ce flyer est en libre consultation sur le site du GTO : https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Promotion%20de%20l%27initation%20%C3%A0%20l%27obeissance.pdf

Nous avons au 24 juillet 2026, 15 juges qui ont officié lors du déroulement des différentes Initiations à l'obéissance. Se sont présentés, 88 participants avec une participation de 56 chiens Homologués et de 32 chiens non Homologués.

Les qualificatifs sont encourageants pour cette première période, ils se répartissent de la manière suivante : 42 - Excellent ; 17 - Très Bon ; 21 - Bon et 9 équipes Ajournées. À ce jour, nous sommes en attente des résultats de 2 clubs organisateur pour connaitre le nombre exact de participants.

Un bilan positif en ressort, le travail apporté par les Animateurs et les Coordinateurs devraient véhiculer un élan pour cette nouvelle activité sportive dans les clubs canins dès la reprise en septembre 2026 ainsi qu'une publication

promotionnelle sur Facebook début août à l'attention des clubs, responsables et adhérents. Ils pourront répondre ainsi aux encadrants des séances afin que ces derniers puissent réaliser des entrainements tout en tenant compte des multiples possibilités méthodologiques pouvant être mise en place tout en tenant compte des différentes personnalités de binômes qu'ils auront face à eux.

- Une visio est prévue avec les animateurs et les coordinateurs le mercredi 2/09/2026 à 18h30 sur ce sujet l'initiation à l'obéissance avec questions diverses. Si des animateurs ou des coordinateurs n'ont pas reçus de convocation n'hésitez pas à revenir vers Michel Graux par mail : michel-graux@sfr.fr

Compte rendu de la réunion en visio des animateurs et des coordinateurs obéissance du 02 09 2026 à 18h30.

Présents :

GTO : Mme NOMINE Chirstelle, Mme RIVAL Christine, M. GRAUX Michel

Animateurs et Coordinateurs : Mme RICBOURG Valérie, Mme FUME GUENEE Laurence, Mme RICBOURG Valèrie, Mme JAROZS Catherine, Mme CLANET Marie, M. BAS DIT NUGUES Alain, M. BOIBESSOT Stéphane, M. FRANCOIS Hervé, M. PERRIER Jean-Paul, M. CADELARD Philippe, M. BOUQUIAUX Bruno, M. PASCAL Jannick, M. SCHMISSER Philippe, M. GRAND Bertrand, M. LE GOFF Olivier, M. RICROS Alain, Mme TOPALLI Sabine.

Excusés : M. SICRE Patrice, M. TROUBADIS Ludovic.

Absents : M. BOUZAT Albert, Mme LE GAC Elisabeth, Mme HUMBLOT Eléonore, Mme GENSON Gaelle, Mme BOIRON Laetitia, Mme NYS Mélodie, M. NYS Jean-Luc, Mme LOI Anastasia, M. BOULOGNE Dominique, Mme DEGROLARD Nadine, Mme AVIT Evelyne, M. CASSOU-LENS Jean, M. BUOLI Claude, M. DEZEURE Sébastien, M. ARRIGHI Robert, Mme BOUGIE Christelle, Mme LEROUEIL Pierrette, M. TRUBERT Eric, M. MOUTON Denis, Mme SERRES Louise, Mme IRRISSOU Paulette, Mme CLERQUIN Brigitte, Mme CHARLON Solange,

Questions ouvertes :

Qui peut juger une Initiation à l'Obéissance ? Seuls les juges français d'obéissance peuvent juger l'IO.

Existe-t-il une fiche terrain pour les commissaires ? Oui, elle est disponible sur le site du GTO.

Sous quelle condition, la fiche d'information est-elle obligatoire ? La fiche d'information doit être complétée entièrement lorsque l'IO ne se déroule pas lors d'un concours, c'est-à-dire Club et ACT. Lors d'une compétition, seul la partie club doit être transmise au GTO.

Serait-il possible d'adoucir la qualification lorsque qu'une équipe obtient deux Insuffisant à un résultat d'Excellent lorsque le reste de la prestation est excellent ? Le GTO va étudier la demande, l'objectif est que l'Initiation à l'Obéissance soit attractive et ludique.

Serait-il possible de modifier la taille de police sur le tableau récapitulatif dans les cellules des qualificatifs ? Le programme sera actualisé dans ce sens le 04/09/2026 : https://www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-obeissance/articles/initiation-lobeissance-2026

Existe-t-il une extension pour les détenteurs de licence d'agility afin qu'il puisse passer l'Initiation d'Obéissance ? Non pas à ce jour, dans la configuration actuelle, les équipes devront prendre une licence CUN cbg. Le GTO va étudier cette demande.

Où pouvons-nous trouver les résultats et les statistiques concernant l'Initiation à l'Obéissance ? Les statistiques et un bilan de début d'année seront diffusées lors du prochain compte-rendu de la CUN-cbg. Le GTO rappelle que les résultats ainsi que les statistiques se trouvent sur le site du GTO à l'adresse suivante : https://www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-obeissance/articles/les-statistiques-du-gt-obeissance
Nous avons au 24 juillet 2026, 15 juges qui ont officié lors du déroulement des différentes Initiations à l'obéissance. Se sont présentés, 88 participants avec une participation de 56 chiens Homologués et de 32 chiens non Homologués. Les qualificatifs sont encourageants pour cette première période, ils se répartissent de la manière suivante : 42 - Excellent ; 17 - Très Bon ; 21 - Bon et 9 équipes Ajournées.

Les statistiques de l'Initiation à l'Obéissance sont-elles réalisées régulièrement ? Oui. Les résultats de l'Initiation à l'Obéissance sont enregistrés en moyenne 24 heures après la réception des données : https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/01%20RESULTATS%20INITIATION%20A%20L%20OBEISSANCE%202026%2009%2004.pdf

Où trouver les informations officielles concernant l'Obéissance ? Le GTO rappelle que toutes les informations officielles se trouvent sur le site du GTO à l'adresse suivante : https://www.centrale-canine.fr/cuncbg-

gt-obeissance . Celles écrites sur les réseaux sociaux ne sont pas officielles, certes, elles peuvent être émise par des responsables nationaux ou internationaux ou de proches, tant que ces informations ne sont pas validées par la CUN-cbg et la SCC, ces dernières restent des données qui se promènent sur les réseaux.

Quelle est le temps de passage sur le terrain d'une équipe en Initiation à l'Obéissance ? Le temps de passage est équivalant à celui du Brevet Obéissance.

Sous quelle condition une équipe étrangère peut réaliser un parcours de l'Initiation à l'Obéissance en France ? La condition est la même que pour accéder aux autres classes, il faut faire une demande de licence étrangère auprès de la CUN-cbg.

Comment promouvoir l'Initiation à l'Obéissance ? Un flyer destiné à toutes les personnes, à tous les clubs canins du territoire français, à l'intention de la CUT, des présidents de clubs, de ses moniteurs et éducateurs ainsi qu'à l'attention de leurs adhérents qui pratiquent la discipline ou pas, comme pour les groupes d'éducation (https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/inline-files/Promotion%20de%20l%27initation%20%C3%A0%20l%27obeissance.pdf). Les animateurs et coordinateurs peuvent mettre en place des temps de rencontre, des entrainements à l'attention des conducteurs ou des moniteurs ou éducateurs, profiter de la réunion des présidents de clubs, de leur ACT -CUT pour exposer l'objectif de l'Initiation à l'Obéissance. Ils peuvent réaliser une vidéo ou une animation et la mettre sur le site du club ou sur le réseau social du club… Sur un club du Languedoc-Roussillon, l'Animatrice va travailler avec les éducateurs sur les différents exercices et profiter de la fête du club pour réaliser les exercices sans la contrainte de la compétition et sous forme de jeu.

Questions diverses :

Le nombre des juges devient inquiétants, l'âge va t'il être au-delà des 80 ans (SCC), qu'en est-il ? Nous allons avoir quelques départs l'année prochaine et des nouveaux arrivants, en effet, un équilibre tendu. Le GTO informe que la formation des juges a été revue, nous espérons que des personnes vont encore passer le pas afin de proposer leur candidature au cursus de juge. Nous n'avons pas d'information d'extension concernant l'âge de départ d'un juge.

Quand le nouveau programme informatique de la CUNCBG pourra remplacer le logiciel PROGIC et que les engagements pourront se faire en ligne directement ? Un nouveau logiciel est en cours de réalisation auprès de la SCC - CUNCBG. Il concerne actuellement les disciplines de Ring et de Mondioring, Il devrait arriver en Obéissance, prochainement.

Quelle est la condition pour faire passer une Initiation à l'Obéissance sur le terrain ? Le règlement précise, (cite) "*Un commissaire agréé par le GTO CC ou CA ainsi que tous conducteurs conduisant au minimum en classe 2, peuvent faire commissaire*". Le juge peut aussi donner les commandements.

Les personnes présentes à cette visio remercient le GTO pour la mise en place de cette réunion et redemande d'en refaire une. Le GTO envisage d'en réaliser une autre début 2027 avec l'ensemble des animateurs et des coordinateurs. En attendant, sachez que nous restons à votre disposition, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone dès que vous en ressentez le besoin. Le GTO vous remercie pour votre participation ainsi que votre implication pour notre discipline l'Obéissance et nous vous disons à bientôt sur les ou les abords des terrains.

3- Point candidats juges

- Bruno BOUQUIAUX : Le cursus s'étant terminé dans de bonnes conditions, le GTO propose sa nomination en tant que juge Obéissance.

- Catherine ROSE/LESNIER : Les assessorats ont été effectués dans de bonnes conditions de notation ainsi qu'un jugement parallèle. Cependant, il subsiste la problématique autour des conditions de l'examen du tronc commun en 2026 sur lequel la CUNCBG et le GTO sont en attente de la décision officielle de la Centrale.
- Christophe DORE : Echec à l'examen du tronc commun en 2026 mais la note obtenue par l'intéressé, lui permet de candidater à nouveau. Un nouvel échec en 2027 lui fermerait définitivement les portes du recrutement.

- Olivier LE GOFF : Suite à l'examen du GT effectué lors du Championnat de France d'obéissance à Sélestat début mai 2026 et après discussion, il doit effectuer 4 assessorats supplémentaires avant le 01/07/2027. Ces assessorats devront être effectués avec des juges formateurs différents dont un juge formateur issu du GTO. Ceci permettant de répondre à sa demande de pouvoir faire plus d'assessorats afin de s'aguerrir dans ses futurs jugements. De plus ceux-ci devront être déclarés à M. CHIRAT (Resp Formation) et Mme NOMINE (resp GTO).

Si ces assessorats supplémentaires sont satisfaisants, à ce moment-là il pourra être autorisé à effectuer les deux jugements parallèles demandés, avec des juges du GTO exclusivement dont obligatoirement un avec la responsable du GTO.

- Florence GALLOIS : Dépôts de candidature conforme : Avis favorable du GTO.

Une réunion des juges Obéissance est prévue en visio le 4/11/2026 à 18h30 (plusieurs sujets qui pourront être vus en fonction des demandes comme les chiens perturbateurs, l'initiation à l'obéissance et le brevet obéissance, le nombre de participants aux concours, la fiche d'information, questions diverses). Si des juges n'ont pas reçues l'invitation n'hésitez pas à le faire savoir à Christelle NOMINE par mail : christelle.nomine@hotmail.fr

- Sébastien DEZEURE : Il a envoyé un dossier, le 24/08/2026 par mail, pour être juge formateur en obéissance –Avis favorable du GTO

4- Statistiques brevets

En ce début d'année 2026, sur les 148 concours Obéissance organisés au 18/07/2026, 507 brevets présentés et 266 obtenus soit 52.46%. Nous constatons une légère augmentation des brevets obtenus par rapport à 2025 (887 brevets pour 454 obtenus soit 51.18 % et pour rappel en 2024, 688 brevets pour 409 obtenus soit 59 %).

Nous rappelons qu'il est important de retourner le formulaire de demande de modification et annulation concernant les concours au GTO via le président de CUT afin de pouvoir avoir un enregistrement des pointages régulier.

5- Chiens perturbateurs

Rappel du règlement :

Dans les exercices des absences, il est indiqué que si le chien cause une forte perturbation ou une agression, il doit être disqualifié.
Rmq : Mention a indiqué sur le carnet de travail et renvoyer le rapport circonstancié.

7.1.8. Chiens perturbateurs Page 80
Chiens perturbateurs sans agression : Lors des absences en groupe, les chiens perturbateurs (chien qui se lève et va vers un autre chien, ou part dans une direction autre que celle de son conducteur), sont signalés de la façon suivante : Mention « Chien perturbateur », sur le carnet de travail, et sur la fiche d'information de concours d'obéissance, qui devra être retournée au GT Obéissance.
Sanctions :
• 1ère fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 3 mois.
• 2ème fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 6 mois.
• 3ème fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 12 mois.
• 4ème fois >> suspension de participation exercices de groupe pendant 24 mois.
Après la période de suspension, le conducteur du chien, peut s'inscrire à nouveau dans un concours, à condition de prévenir l'organisateur du concours et le juge.
Rmq : La sanction est bien à appliquer par le juge au moment du concours directement en l'indiquant sur le carnet de travail et en envoyant un mail au GTO (christelle.nomine@hotmail.fr).

Chiens perturbateurs avec agression : Si à l'occasion d'un concours d'obéissance, le chien mord, ou attaque des personnes ou d'autres chiens sur le terrain ou en dehors du terrain, le chien est disqualifié et l'incident devra être mentionné sur le carnet de travail. Le juge officiant ayant constaté les faits, rédigera un rapport circonstancié qu'il adressera à l'ACT du club organisateur et à celle du concurrent ainsi qu'au Groupe de Travail Obéissance dans les plus brefs délais. Il doit appliquer la loi concernant les chiens mordeurs.

Tous les signalements envoyés par les juges sont enregistrés dans un tableau qui est suivi régulièrement par la GTO.

Synthèses des incidents lors des compétitions en Obéissance
Pour l'année 2025 :

Nous avons recensé 32 perturbations pour l'année 2025, lors du déroulement de concours ou championnat pour la discipline Obéissance.
Ces incidents se répartissent de la manière suivante :
Type de chiens : Mâle : 17, Femelle : 15, Homologué : 31, Non Homologué :1.
Récapitulatif d'agression : Morsure : 4, Agression :9, Perturbateur : 19, Autre : 0.

Pour l'année 2026 :
Nous avons recensé au 26/08/2026, 13 perturbations pour l'année 2026, lors du déroulement de concours ou championnat pour la discipline Obéissance.
Ces incidents se répartissent de la manière suivante :
Type de chiens : Mâle : 10, Femelle : 3, Homologué : 9, Non Homologué :4.
Récapitulatif d'agression : Morsure : 0, Agression :4, Perturbateur : 7, Autre : 1.

Nous constatons que certains événements n'ont pas été remontés au niveau du GTO, ce qui peut s'entendre dans le but d'éviter une confrontation physique avec quelques compétiteurs à la vue de leur véhémence ou lors d'un incident isolé.
Les incidents agressifs se concentrent lors de la lecture de puce ou lors des absences en groupe dans la grande majorité. Pour l'année 2025, 13 agressions physiques et pour l'année 2026, 4 agressions sont recensées.
Une dissonance existe entre le règlement FCI appliqué à l'étranger et le Règlement appliqué en France, un chien agressif ou mordeur sous couvert de la FCI est disqualifié à vie. En France, le même chien peut se représenter à un concours le weekend suivant le temps que sa situation soit connue et traitée par la SCC, en effet, les textes précisent qu'un CSAU ne peut être retiré, il en est de même pour la Licence. Seule, l'état de perturbation peut être traité par le GTO et ses juges, selon le règlement, avec une interdiction par exemple de réaliser l'exercice des absences durant 3 mois, 6 mois dans le cadre d'une récidive, etc.
Lors d'échanges avec les compétiteurs, commissaires, organisateurs et juges cette problématique ressort c'est pourquoi tous ces cas de chiens perturbateurs doivent être sanctionnés et déclarés. Il est aussi de la responsabilité des conducteurs de présenter prêt avec son conducteur et au travail. Par exemple, pour les absences, un conducteur ne devrait pas présenter un chien qui bouge ou qui n'est pas stable ou un chien non sociable au CSAU.

6- Démission de Patrice SICRE

Le Groupe Travail Obéissance a reçu la démission de Patrice SICRE (mail reçu le 4/08/2026) du GTO pour des raisons personnelles.

« C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons reçu ta démission et te voir quitter tes fonctions de bénévole au sein du Groupe Travail Obéissance nous touche beaucoup.
Ton investissement sans faille, ta patience et ta passion pour les chiens et l'obéissance ont participé à faire grandir notre belle discipline. Toujours disponible pour conseiller les conducteurs et encourager les duos en partageant ton savoir-faire avec une bienveillance qui a marqué chacun d'entre nous, humains comme chiens.
Un immense merci pour toutes ces heures données bénévolement, ton énergie positive et les moments partagés sur les terrains et en dehors. Tu vas nous manquer.
Nous te souhaitons le meilleur pour la suite de tes projets, de belles réussites avec tes propres compagnons à quatre pattes et surtout une bonne santé à toi et tes proches.
Au plaisir de se revoir afin de partager de nouveau de bons moments.
Chaleureusement,
Le GTO »
Le GTO est en recherche d'un nouveau membre ayant des compétences informatiques entre autres et des connaissances de la compétition.

7- Questions diverses

- Organisation d'un CACIOB :

Faire une demande au GTO afin de la transmettre celle-ci à la SCC (Anne Marie CHIGNON) pour qu'elle en fasse la demande à la FCI et pouvoir le mettre au calendrier de la FCI.
Conditions d'organisations :
- Avoir deux juges un étranger et un français.

- Avoir des concurrents étrangers.
- A CONFIRMER !!! en attente de réponse de M. CHIRAT

  Réponse de la CUN « cbg » : c'est la bonne procédure

➢ Le RALLY Obéissance : concernant cette discipline, le GTO est en train de se renseigner auprès de personnes qui pratiquent cette activité au sein de leur club canin pour voir comment cette discipline pourrait être développer en France. Si toutefois des personnes seraient intéressées afin de participer au développement de cette discipline, vous pouvez contacter le GTO.

Info : Mail envoyé à Mme Annecy FERET qui suite à la demande du GTO nous a retourné le bilan du sondage réalisé par elle-même sur le Rally Obéissance de ce printemps. Nous n'avons pas pu échanger par téléphone car elle est très peu disponible.

Nombre club répondant réel (hors doublons)	67	5%
Nombre de région répondant	15	28%
COMMISSION des clubs REPONDANTS		
CUN-CBG	15	22%
CNEAC	8	12%
Mixte CUN-CBG et CNEAC	44	66%
NOMBRE DE CLUB		
Pratiquant	**10**	**15%**
Non pratiquants Intéressés	**51**	**76%**
Non pratiquants Pas intéressés	5	7%
Absence de réponse à cette question (non pratiquant)	1	2%
COMMISSION des clubs PRATIQUANTS		
Pratiquant CUN-CBG	0	0%
Pratiquant CNEAC	3	30%
Pratiquant CUN-CBG et CNEAC	7	70%
Soit 100% sous CNEAC		
RECEPTION par les ADHERENTS des clubs pratiquants		
Curieusement	0	0%
Timidement	1	10%
Positivement	**9**	**90%**
Difficilement	0	0%
RECEPTION auprès de vos bénévoles et du COMITE des clubs pratiquants		
Positivement	**9**	**90%**
Dubitativement	1	10%
Difficilement	0	0%
FORMAT proposés		
Autre	1	8%
Cours dédiés (plusieurs, un par niveau)	0	0%
Cours dédié (un seul à niveaux multiples)	7	**54%**
Occasionnel en éducation	2	15%
Initiation	2	15%
Evènement ponctuel (journée, demi-journée dédiée)	1	8%
Combien de vos adhérents participent au RallyO ?		
1 à 5	2	20%
6 à 10	4	40%
plus de 11	4	40%
Soit 80% de plus de 6 adhérents		
Sous quel(s) règlement(s) (quelles pancartes) pratiquez-vous le RallyO ?		

FCI	2	
ASCA	3	
VDH	1	
CKC	1	
Inventés	1	
Non renseigné	3	
Autre	1	

Mail du 17/08/2026 d'Annecy donnant son avis : La discipline ne pourra se développer en France qu'à partir du moment où la SCC donnera son feu vert et qu'une information officielle faite auprès des clubs canins par les ACT (toutes commissions confondues).
Les initiatives discrètes des moniteurs ou adhérents intéressés sont rapidement contrées par le fait que les clubs canins affiliées aux ATC ne doivent pratiquer que les disciplines officiellement reconnues par la SCC ou ses commissions, sous peine de sanction.
La commission FCI Rally O a donné un petit coup de pouce, par anticipation de la reconnaissance de la discipline par la SCC (étant l'ONC reconnue par la FCI).
Référencer la discipline, même à titre d'essai (CUN-CBG) ou de complément (à l'éducation - CNEAC) ou d'amusement (activité ludique proposée sur les expositions de beauté ou pendant les championnats d'autres disciplines, pour s'occuper en attendant l'heure de sortie autorisée ou la promulgation des résultats), pourrait être

un boost pour le Rally-Obéissance auprès des cynosportifs français. Il y aurait une liberté de pratique en club (même si cela reste à titre éducatif/récréatif, et non compétitif) et la discipline pourrait trouver ses aficionados (futurs artisans de la pérennisation de la discipline).
Dès lors, un GT (de pratiquant) RallyO pourra être constitué. Il pourra proposer à l'ONC la création (annexion) d'un règlement français ou à minima un set de pancarte de référence en français (pour les clubs canins souhaitant proposer la discipline en club). Le tout sans perdre de vue l'essence même du RallyO qui se veut fun, décontracté et ouvert même au plus débutant des duos.
Pour moi cette discipline est au carrefour de plusieurs autres (obéissance, dog dancing, agility, hoopers, ...) tout en prenant ses racines en éducation canine (la nature même d'un club canin). Cela en fait une activité tremplin pour les disciplines sportives, un cran plus structuré que l'éducation canine habituelle et invitant discrètement les notions de perfectionnement et de compétitivité.
Elle rassemble, motive et fidélise les adhérents de club qui prennent le virus alors qu'ils ne prévoyaient de prendre que quelques leçons pour apprendre les bonnes manières à leur chien.
Frein au développement en France

- Absence de règlement de Rally-Obéissance produit par l'ONC (en français).
- Absence de kit de matériel sur le marché (obligation de fabriquer soit même).
- Absence de démonstration, d'initiations, de vidéo de présentation des exercices en français.

Hypothèse sur ce qui réfrène les clubs à proposer la discipline

- Discipline non agrée par la SCC/Commissions, peur des sanctions.
- Investissement/stockage matériel.
- Allouer terrain, horaire, moniteur.

Hypothèse sur ce qui réfrène les moniteurs à s'intéresser à la discipline

- Absence d'information en langue française (livres en anglais ou allemand, vidéos YouTube pas toujours sous-titrées, règlements étrangers et multitude de règlement parmi lesquels choisir).
- Moniteurs non intéressés par une énième discipline, qui demande beaucoup de préparation par cours (inventer/trouver les parcours, préparer les pancartes, essuyer les pancartes après un entrainement pluvieux).
- Investissement intellectuel et créatif non négligeable.

Ce qui bloque les adhérents

- Les pancartes en anglais.
- Les pancartes. Certaines personnes ne souhaitent pas « retourner à l'école » pour comprendre la logique des signes ou le sens de lecture. Le challenge personnel Lecture-Action peut fatiguer les humains débutants, notamment quand les moniteurs ne fournissent pas au préalable les descriptions des panneaux ; et avoir l'impression de recommencer à zéro à chaque cours.

Une lecture approfondie et intéressée du document de référence suffit souvent à débloquer l'humain.

- L'absence de moniteurs, de cours dédiés, ni à proximité ni en ligne.
- N'arrivent pas à travailler /débuter seuls.
- Absence de concours (challenge, échéance, validation d'apprentissage) motivant l'humain à esprit de compétition ou constatant la valeur du travail accompli.

En ce qui concerne la discipline :
Point fort du RO (ébauche non exhaustive) :

- Alternative ponctuelle ou continuité de l'éducation canine pour fidéliser les adhérents dans les clubs au-delà du parcours lambda pour ceux ne souhaitant pas faire de « sport canin ».
- Discipline individuelle (peut se pratiquer à la maison, avec un minimum de matos, ne dépend pas d'un tiers).
- Mini budget. Comparé à d'autres sports canins.
- Peu d'espace nécessaire (15x15m en intérieur, 20x20m en extérieur).
- Moment privilégier avec son chien, activité fun qui améliore le lien du duo.

Points faibles du RO (ébauche non exhaustive) :

- Auto-motivation nécessaire. On peut être seul face à sa propre progression et réussite. Apprentissage et compréhension des pancartes.

- Attente entre les adhérents pendant les cours si on fait passer un par un. Peut-être résolu en multipliant les parcours, ateliers ou même en pratiquant à plusieurs sur un parcours (départ tous les 5-10 panneaux en fonction de la forme du parcours).

Mail envoyé le 12/08/2026 à Cécile MASLARD afin de pouvoir discuter de cette discipline afin de voir avec elle, comment elle verrait le développement de cette discipline en France. Elle ne veut pas s'en occuper mais elle reste disponible pour toutes questions ou mise en place.

1.7 : CR GT Recherche Utilitaire

Procès-Verbal de la Réunion du 8 juin 2026
Membres en distanciel : Mr Hervé Guichard Responsable du groupe, Mme Pascale Cherrier et Mme Laurence Labruna, membres

Ordre du jour :

1. Coupe de France 2026
2. Composition du GTRU
3. Grand Prix SCC 2026
4. Coupe de France 2027
5. Juges
6. Retour sur l'enquête de « l'avenir de nos Grands Evènements »
7. Invitations aux épreuves (Date de clôture à respecter)
8. Correspondants régionaux

1. Coupe de France 2026

La Coupe de France RU 2026 a été un événement comme nous nous y attendions. Une parfaite organisation, un accueil parfaitement à la hauteur, des parcours conformes au règlement, des attentions particulières pour les concurrents etc.
Néanmoins, à la suite de son échec, le comportement d'un membre du GTRU (qui a depuis démissionné) a suscité incompréhension et interrogations, notamment envers le juge dont la rigueur n'a pas démérité, envers l'organisation et même lors de la remise des prix. Cette situation ne reflète pas les valeurs que nous défendons et ne saurait être imputée collectivement au GTRU.
Pour conclure, le GTRU remercie une nouvelle fois Sandra et son équipe pour la qualité de l'organisation de cette Coupe de France.

2. Composition du GTRU

Laurence LABRUNA vient de nous rejoindre.
Nous lui souhaitons la bienvenue.

3. Grand Prix SCC 2026

Le Club les Lohéa'Chiens (35) s'étant désisté pour l'organisation de Grand Prix SCC 2026, c'est l'Entente Cynophile de la Vallée de Munster (68), que nous remercions, qui organisera cet évènement. Pour rappel, il se déroulera les 7 et 8 novembre 2026 et sera jugé par Jean-Bernard Moings.

4. Coupe de France 2027

La coupe 2027 sera organisée par l'ACT Saint Hubert de l'Ouest (44), et par le Bouguenais Sport Canin.
Elle sera jugée par Hervé Guichard.

5. Juges

Béatrice JACOB a terminé son cursus avec son deuxième jugement parallèle. Son cursus a été réalisé dans d'excellentes conditions. Le GTRU propose qu'elle soit nommée.

6. Retour sur l'enquête de « l'avenir de nos Grands Evènements »

Pour rappel, suite à la baisse des subventions de la SCC CUN-Cbg, cette enquête a eu pour but de trouver comment aider financièrement les clubs qui souhaiteraient organiser un Grand Prix ou une Coupe de France.
Ce que nous retenons de l'enquête, c'est une majorité qui souhaite maintenir le Grand Prix (63%) et la Coupe de France (89%). Également une majorité qui est pour un soutien financier (70%).
Nous proposons donc aux organisateurs de mettre en place un engagement de 50 euros :

- Ce qui apportera une subvention de **400 euros** pour un Grand Prix, et une subvention de **500 euros** pour une Coupe de France.
- Par ailleurs, afin de limiter les coûts, la soirée de gala devient facultative. Charge aux organisateurs de la maintenir ou pas.

7. Invitations aux épreuves (Clôture à respecter)

Depuis quelques temps, il est coutume de clôturer les inscriptions avant la date mentionnée dans l'invitation sous prétexte que le quota est atteint.
C'est ne pas respecter les postulants, qui peuvent être en déplacement, ou qui n'ont pas encore reçu l'invitation de leur président ou de leur responsable RU.
Nous engageons les organisateurs à respecter la date de clôture.
Et pour mémoire, le délai entre l'invitation et la clôture est de trois semaines.

8. Correspondants régionaux

A ce jour, 8 régions sont couvertes :

Auvergne	
Bretagne	**Françoise BILLARD**
Bourgogne Franche-Comté	**Béatrice JACOB**
Centre-Val de Loire	
Grand Est	**Gabriel ZIEGLER**
Haut de France	**Jean-Paul JAILLOUX**
Ile de France	
Normandie	
Nouvelle Aquitaine	**Fabrice ROUSSELET**
Occitanie	**Roland MONDOU et Vincent MOURAREAU**
Pays de la Loire	
Provence Alpes Côte d'Azur	**Serge LAUGIER**
Rhône Alpes	**Marc FILLIAT**

Ces correspondants ayant été validés par le président de leur CUT.

1.8 CR GT Sauvetage

Réunion en visioconférence du 08 - 06 – 2026 et du 10 août 2026

Membres présents : Frédéric BOUTIN, responsable du Groupe, Antoinette ANGOGNA et Sébastien VOELTZEL.

1. Planning d'un championnat individuel en quête 2027- 2029-2031

Proposer la tenue d'un championnat de France individuel en discipline surface (quête) une année sur deux et un championnat multi spécialités tous les deux ans (2026-2028-2030 …)
Objectif préparer quelque chose de clair, cohérent, aider à la constitution de l'équipe de France pour les Championnats du Monde par équipe, rendre facile l'organisation par l'absence de contraintes liée au plateau technique recherches en décombres.
Tenter d'estimer le nombre de compétiteurs, le coût, les subventions éventuelles…. Ouverture aux concurrents étrangers et aux concurrents français ayant des chiens non LOF (pas de classement « Championnat » ni de titre de « Champion de France » pour ces deux dernières catégories).

Pour 2028, le club Aix sport canin se positionnerait en multi-spécialités (quête/décombres), donc il faut savoir combien de compétiteurs, 2 ou 3 juges….
Proposition de planning par Frédéric Boutin : 8 concurrents échelon A ; 30 concurrents échelon B (en ouvrant aux non LOF et aux étrangers). Cela supprimerait forcément l'épreuve « ludique » par équipe.

Pour 2027, potentiellement on a le CCA Rillieux au fort de Vancia. La mairie a l'air de vouloir suivre, le fort est réservé. Ils ont un stade ou un terrain à côté d'un centre aéré, avec possibilité d'utiliser les bâtiments. Ils doivent louer une salle pour le gala (1000€). Le stade sera ou pas disponible (tournoi de foot).
Le terrain à côté du terrain de foot est en gravier stabilisé mais pas de clôture et pas d'ombre.
Il faut demander l'exclusivité du stade pour 2 journées et demi.
Le planning passe avec 2 juges (1 pour recherche et obéissance pour les A ; 1 pour les quêtes B ; l'autre pour l'obéissance des B).

2. Critères pour le championnat de France 2027 :

3 concours complets, 2 bons en B spécialité quête, hors club d'appartenance avec 3 juges différents, en partant du dernier championnat de France jusqu'au 1er week-end de mars inclus : 6 et 7 mars.
Ce qui laisse 15 jours pour organiser. On garde sur une année.
Possibilité d'intégrer dans la moyenne de sélection 1 concours en A et 2 concours en B
Critères pour le GP 2027 en échelon A : 2 bon en A.
Pour les 2 juges : on pourrait prendre Messieurs Votquenne (Belge) et Odolitzik (Autrichien).
Le critère 3 juges différents pourrait poser problème, car E. Bonzani (italienne) ne peut plus juger à l'étranger.
Il est nécessaire que les organisateurs de concours privilégient les complets, les compétiteurs éloignés si possible.
Il faut laisser la possibilité aux concurrents en A qui montent en B de parvenir à faire les concours demandés.
Inscription en ligne avec Google-form ou avec Hello Asso. Clôture des engagements le 8 mars.
Si le club de Rillieux se retirait en 2027, le club des chiens de la Payre pourrait l'organiser et tout le monde pourra s'entraîner sur le terrain d'obé (stade) et sur le terrain de recherche. Un appel général aux bénévoles parmi tous les pratiquants serait lancé pour aider au déroulement du Championnat.
.
Pour 2028 on a Aix sport canin quête et décombre, avec un potentiel nouveau président (Nicolas Rodriguez) qui a déjà pris contact avec différents terrains de décombre (7ème RIISC de Brignoles, terrain du SDIS13 aux Pennes Mirabeau notamment), et l'obéissance se ferait sur un stade.
Sébastien a pris contact avec les responsables de ses entités qu'il connaît. D'autres interventions seront possible si besoin afin d'apporter les éclairages et éventuelles précisions nécessaires.
3 juges sont pressentis : des juges Italiens nouvellement nommés. Ceci sera communicable quand on aura une réponse officielle d'un organisateur.

3 / Championnat du monde en équipe en 2027 : 6 et 7 mai 2026 en Roumanie

Il y a peu d'équipes aujourd'hui. Il pourrait y en avoir une avec Jessica FAURE, Frédéric BOUTIN et Armand PICOT avec comme capitaine Cécile Mazella (traductrice).
Sous réserve de validation, une communication sur les réseaux sera effectuée pour annoncer le mode de sélection :

Le minimum requis parmi les 3 chiens est un A « qualificatif Bon » dans la spécialité, et un chien en B, et avoir participé à la coupe de France et/ou au championnat de France 2027.
Equipe de 3 binômes et 1 capitaine ; au maximum 2 équipes à engager.
Proposer au GTS une équipe, et prévoir l'organisation de l'entraînement de l'équipe, le déplacement etc….

4. Critères de sélection aux Championnat de France et du monde 2028 :

Critères Championnat de France : 3 concours sur 1 an, 3 juges différents, 2 bon hors club, 2 concours au moins dans les 12 derniers mois, 2 bons dans chaque spécialité ; adhérer à un club qui a une participation active dans les concours de chiens de sauvetage.
Critères pour le championnat du monde 2028 : avoir participé au championnat de France (critères sur 1 an).
Avoir 6 concours sur 2ans, avec 3 juges différents ; 1 bon et 1 TB hors club d'appartenance avec 1 TB dans les 12 derniers mois, au moins 2 concours dans les 12 derniers mois dont le championnat de France.
Pour le multi spécialités : au moins 1 TB dans chaque spécialité.

5. Présentation d'un fichier créé par Jessica FAURE:

Frédéric nous assure la présentation d'un fichier excel de suivi des résultats des compétiteurs en sauvetage créé par madame Jessica Faure du club des chiens de la payre. Les membres du GT la remercie chaleureusement pour la qualité du travail proposé.
Il s'agit d'un fichier récapitulatif de tous les concurrents et de leurs résultats, avec prise en compte du nombre de juges etc… Cela facilite la sélection car tout est dans le tableur. Les règles d'utilisation restent à définir (Jessica pourrait assurer la saisie afin d'éviter les erreurs de lien, le GT S assurerait la diffusion régulière du fichier mis à jour afin que chacun puisse suivre son « positionnement » dans le classement).

Réunion en visioconférence du 10 - 08 - 2026

Membres présents : Sébastien VOELTZEL, responsable du Groupe, Antoinette ANGOGNA et André PETIOT.

Première réunion du groupe remanié suite à la démission de Frédéric BOUTIN. Le GT Sauvetage actuel le remercie sincèrement pour le travail effectué pour l'essor et le développement de la discipline et sait pouvoir compter sur son soutien et sa participation aux travaux du nouveau groupe en sa qualité de juge international et pratiquant de haut niveau.

Le GT Sauvetage accueille en son sein André Petiot, pratiquant sauvetage de la première heure et capitaine de la dernière équipe de France lors des championnats du Monde 2026. Ses missions au sein du groupe seront d'être l'interlocuteur privilégié des juges et concurrents ainsi que de participer à la constitution des équipes de France pour les différents championnats internationaux (hors championnat de « race »).

Suite à la modification du GT Sauvetage, ce compte rendu reprend en partie des éléments de la réunion de groupe du 8 juin 2026 afin de partager tous les éléments avec André Petiot.

1. Demande d'organisation d'un CACIT en décembre 2026

La CUN CBG a reçu directement une demande émise par le club de Brie CCEAC16, de qualifier de CACIT le challenge Franco-Belge des 12 et 13 décembre 2026, spécialités décombres, quête, pistage et Mantrailing. La qualification de concours en CACIT permettrait au club d'obtenir une subvention de la part de la CUN CBG.
Pour rappel, ce concours a été programmé comme un concours ordinaire et non comme un CACIT au calendrier 2026 de la CUN.
La procédure n'a semble t'il pas été respectée (Club➔GTS➔CUN➔SCC➔FCI), aussi regrettant ce non-respect de la procédure, le GTS ne s'y oppose pas mais suivra les décisions de la Centrale Canine.

2. Organisation et cahier des charges championnat de France et coupe de chiens de sauvetage 2027

Nous avons une candidature pour le championnat de France, spécialité « quête », le week-end de Pâques 2027 (27-28-29 mars 2027) : le club canin du chien d'accompagnement (Rilleux-la-pape 69) , au fort de Vancia ; avec en juges pressentis : un belge et un Autrichien.
Vu la configuration du fort, et par souci d'équité entre les concurrents d'une part et afin d'assurer la sécurité de tous, les souterrains ne devront pas être intégrés aux secteurs de recherches.
Il faudra rappeler les règles de conformité du plateau technique.
Une reconnaissance du site pourrait être programmée afin de s'assurer de la conformité du plateau technique pour la tenue du Championnat, dans le même temps une prise de contact sera faite avec Frédéric Boutin qui l'avait visité et pour avoir connaissance précise des éléments de langage qu'il avait tenu auprès de l'organisateur. De même un contact sera repris prochainement avec le président du club pour faire le point sur la candidature et les contraintes du cahier des charges.
Dans le cahier des charges pour l'organisation de grands championnats, il y a des règles dont celle concernant le nb de compétiteurs en B : 8 maxi. Or pour rentabiliser auprès de l'organisateur nous souhaitons ouvrir aux étrangers…., et espérer 30 inscriptions ….

Mode de sélection pour le Championnat de France 2027 (échelon B) : 3 concours complets en B, dont 2 qualificatifs bons en B spécialité quête, hors régionale avec 3 juges différents, en partant du dernier championnat de France (Yssingeaux 2026). jusqu'au 1er week-end de mars inclus : 6 et 7 mars 2027.
Pour la coupe de France (échelon A) :
3 concours (1V et 2A et/ou 3A) avec 2 bons en échelon A, avec 2 concours hors club d'appartenance avec 2 juges différents. Période : idem échelon B.
Possibilité d'ouverture d'un grand prix en échelon V
Afin de permettre au plus grand nombre de concurrents français de participer et d'éviter un passage trop rapide en échelon supérieur, le GT propose l'ouverture d'un Grand Prix SCC en échelon V (à l'instar de ce qui est fait dans d'autres disciplines). Les critères de sélection proposés sont les suivants : 3 concours, dont 2 bons en V, avec 2 juges différents, hors club.
Participation des chiens non-LOF / Concurrents étrangers
Toujours dans une logique d'ouverture au plus grand nombre, le GTS est favorable à la participation de chiens non LOF aux Grands Prix ou à la Coupe de France. Ils seraient inclus dans le classement général de la coupe mais pas celui du Championnat. Ils ne pourront pas prétendre au titre de champion. Les critères de sélection seraient les mêmes que pour les chiens LOF.
Coût de l'engagement au championnat : en attente de précision de la part de la CUNCBG sur une éventuelle mise en place d'un engagement payant pour les grands évènements.

1. Championnat du monde en équipe en 2027 : 6 et 7 mai 2026 en Roumanie

Peu de conducteurs se sont signalés à ce jour. Il y aurait potentiellement une en cours de construction avec Jessica FAURE, Frederic BOUTIN et Armand PICOT avec comme capitaine Cécile MAZELLA (traductrice).
Mode de sélection/composition de l'équipe :
L'équipe est composé de 3 binômes plus un capitaine. Le GT proposera au maximum l'engagement de deux équipes pour le Championnat.
Le minimum requis parmi les 3 chiens est un chien en niveau A « qualificatif Bon » dans la spécialité, et un chien en B, et avoir participé à la coupe de France et/ou au championnat de France 2027.
Il est demandé aux postulants éventuels de proposer au GTS leur composition d'équipe, ainsi que de prévoir l'organisation d'entraînement(s) commun(s), le déplacement jusqu'au site du Championnat etc….
La date limite de proposition des équipes est au 30 novembre 2026, le GTS annoncera l'équipe retenue au 15 février 2027.

1. Questions diverses :

* Un document est parvenu au GT Sauvetage via les réseaux sociaux résultant à priori d'une « enquête » menée d'initiative par un pratiquant. N'ayant pas la possibilité d'obtenir les informations concernant le nombre de personnes sollicitées ni la nature des questions posées d'une part et ne partageant pas les analyses faites, le GT prend acte de ce document mais ne fera ni commentaire ni prise en compte générale de celui-ci.
Toutefois, comme cela avait été le cas lors du Championnat de France à Yssingeaux 2026, il est proposé de mettre au programme du Championnat 2027 une réunion GTS/Concurrents.

*Concernant l'organisation de stage de perfectionnement au sein des clubs, il est rappelé que les clubs doivent les planifier et peuvent inviter l'encadrant qu'ils veulent. Les membres du GT Sauvetage se tiennent à disposition des potentiels organisateurs, toutefois ni le GTS ni la CUNCBG ne saurait être redevable ni ne prendrait en charge quelconque frais liés à la tenue de ces organisations.

II Gestion des affaires courantes

2.1 Gestion des juges

Propositions de nomination à la fonction de juge des disciplines de la CUN ''cbg''(6)

Discipline du ring : Madame Marie **VALLERO**
Discipline du mondioring : Monsieur Frédéric **ROSER**
Discipline de l'obéissance : Monsieur Bruno **BOUQUIAUX**
Discipline de la recherche utilitaire : Madame Béatrice **JACOB**
Discipline IGP/FH : Madame Christine **CURT et** Monsieur Franck **ARNOUX**

Propositions de nomination à la fonction de juge formateur (2)

Discipline de l'obéissance : Monsieur Sébastien **DEZEURE**
Discipline de l'IGP/FH : Monsieur Jean-Bernard **FLAMENT**

Nouvelles candidatures à la fonction de juge , dossiers transmis à la Centrale Canine avec avis favorable de la CUN ''cbg''(5)

Discipline du mondioring : Madame Véronique **VANNIER** et Monsieur Cyrille **GIROUX**
Discipline du ring : Messieurs Manuel **RODRIGUEZ** et Farid **HAROUN**
Discipline de l'obéissance : Madame Florence **GALLOIS**

Nota : Ces candidates et candidats à la fonction de juge sont susceptibles d'être présentés à l'examen de la Centrale Canine de janvier 2027.

2.2 Règlement des Juges

Règlement des juges du 3 juillet 2025 : Précisions demandées par la CUN ''cbg'' au comité de la Centrale Canine

Au cours de ses dernières réunions, la CUN ‘’cbg’’ a formulé un certain nombre de propositions au règlement des juges qui ont été validées par le comité de la Centrale Canine. Cependant, à ce jour, le règlement en question n’a pas été modifié. La CUN ‘’cbg’’ souhaiterait connaître la position arrêtée du comité à l’égard de ces propositions.

Rappel des propositions formulées par la CUN ‘’cbg’’:

1.Age requis pour déposer une candidature à la fonction de juge.

Proposition de la CUN ‘’cbg’’ : 65 ans au lieu de 63 ans. (CR réunion CUN du 9 juillet 2025)

2.Points de restriction des jugements en fonctions des liens familiaux

Extrait règlement des juges du 03 juillet 2025 chapitre ‘’règlement des juges d’utilisation page 8 :

«’’Ne pas juger lui-même ou par l’intermédiaire d’un jury dont il est membre, sauf disposition particulière écrite de la commission d’utilisation nationale concernée

- Un chien dont il est propriétaire ou qui appartient à une personne vivant avec lui ou à un membre de sa proche famille
- Un chien dont il a été propriétaire, co-propriétaire, dans les six mois précédent l’épreuve
- Un chien appartenant au secrétaire de ring ou à son assesseur ;

Proposition de la CUN ‘’cbg’’ : La CUN ‘’cbg’’ propose l’annulation de ce point. (CR CUN du 09 novembre 2021)

3.Point de restriction des juges conducteurs.

Extrait règlement des juges d’utilisation page 8 –

‘’ Sauf disposition particulière de la commission d’utilisation nationale concernée par la discipline, ne pas être concurrent même les jours où il ne juge pas, lorsque des manifestations se déroulent en un même lieu, sur plusieurs jours, s’il est membre d’un jury. Cette interdiction s’applique aussi lorsque deux manifestations distinctes se tiennent au même lieu ‘’

Proposition de la CUN ‘’cbg’’ : La CUN ‘’cbg’’ souhaite qu’un juge puisse être conducteur le jour où il ne juge pas, évidemment dans une classe dans laquelle il n’est pas concurrent (CR UN du 18 juin 2020) Il est proposé l’insertion du texte suivant au règlement des juges :

‘’ Les juges officiant pour les disciplines de la CUN ‘’cbg’’ ne sont pas soumis à ce point de restriction. Le juge membre du jury pourra être concurrent lors de ce même concours dans les échelons qu’il ne juge pas.’’

Par ailleurs, lors de ses réunions des 21 janvier et 11 février 2026, la CUN ‘’cbg’’ a formulé des propositions de nomination de juges formateurs. Il semblerait que les juges nommés ou concernés par un changement d’affectation ne figurent pas sur les listes de gestion de la Centrale et n’ont pas reçu de courrier officiel

2.3 REPERTOIRE des formateurs de la CUN ‘’cbg’’ autorisés à intervenir à l’occasion des stages d’entraineur et de moniteur de club habilité au mordant.

Mise à jour au 10 juillet 2026

Conditions d’accessibilité à la fonction :

- ✓ Répartition géographique des intervenants respectant un maillage du territoire français – Candidature présentée par l’ACT ou le club de race du postulant, dossier de demande comprenant :
- ✓ Justificatif d’appartenance au comité d’une association canine territoriale (CUT inclue) ou d’un club de race du 1°,2°, 3° groupe
- ✓ Rapport sur la personnalité du candidat.
- ✓ Copie du diplôme de moniteur de club délivré par la Centrale Canine (hors certificat de capacité au mordant, les candidats occupant la fonction de juge d’une discipline de mordant sont exemptés de fournir le diplôme de moniteur de club)

NOM	PRENOM	Tel	E-mail
BILLAT	Yves	06 19 56 26 56	yg.billat@gmail.com
CARRIERE	Jean-Pierre	06 80 10 37 99	Jeanpierrecarriere0@gmail.com
CASOLE	Aurélien	06 78 59 72 97	casoleaurelien@orange.fr
CHIRAT	Michel	06 63 72 85 03	mchirat@wanadoo.fr
DELPECH	Jean-Claude	0680 06 79 75	jean-claude.delpech@orange.fr
DEPREZ	Gilles	06 81 40 76 83	gilles.deprez@wanadoo.fr
GLADIEUX	Serge	06 82 04 77 30	serge79@wanadoo.fr
GUEVEL	Gilbert	06 08 21 34 32	guevelgilbert60@yahoo.fr
JOB	Patrick	06 25 17 50 48	patrickjob39@gmail.com
SAADIA	Gilbert	06 87 80 03 25	gilbert-saadia@cegetel.net
SIONNIERE	Daniel	06 10 78 18 71	ccangevin@wanadoo.fr
RIVIERE	Michel	06 87 47 68 97	marinefm04@yahoo.fr
TENIER	Christian	06 48 81 96 77	christian.tenier@gmail.com

2.4 Sélections des hommes assistants toutes disciplines confondues – Dérogation.

Une récente affaire de contentieux opposant un club d'utilisation à son ACT a mis en évidence une problématique qui n'a pas été clairement explicitée au protocole des sélections et qui a trait à l'âge ''légal' 'de 16 ans fixé par la Centrale Canine autorisant un candidat à se présenter à la sélection. Afin de remédier à ce ''vide juridique'', il est proposé ce qui suit :

En complément de la réglementation valant pour les sélections d'hommes assistant toutes disciplines confondues autorisant la présentation des candidats dès l'âge de 16 ans révolus, il est proposé ce qui suit :

- *Afin de lui permettre de préparer techniquement sa sélection qui implique au préalable une période d'apprentissage incontournable, un jeune candidat postulant à la fonction d'homme assistant est autorisé, sous la responsabilité des personnels encadrant de son club d'appartenance, avec également l'autorisation expresse de ses parents ou tuteurs et disposant pour lui-même d'un certificat d'aptitude médicale de médecine sportive, à s'entraîner à la fonction dès l'âge de **14 ans révolus**. Il devra disposer obligatoirement d'une licence d'homme assistant d'entrainement .*

2.5 Hommes Assistants étrangers

Après enquête, il s'avère que des hommes assistant étrangers, non enregistrés sur les listings de la CUN ''cbg'' , sont parfois appelés par des organisateurs français pour intervenir dans le cadre de leur concours. Or certaines fédérations étrangères ne déclarent pas le déplacement de leurs HA auprès de la Centrale Canine ce qui nuit aux contrôles élémentaires tels que :

- Conditions de sélection et niveau de l'HA
- Condition de couverture d'assurance de l'HA. Cette dernière condition n'étant pas remplie, l'intervention de ces HA étrangers exposent les participants aux concours à ce que leur chien ne soit pas pris en compte par l'assureur en cas d'accident (croc cassé ou autre).

Il est donc imposé que toute intervention d'un HA étranger non encarté dans un club français soit subordonnée à :

- Un contact préalable obligatoire entre la fédération d'appartenance de l'HA étranger et la Centrale Canine. La fédération française délivrera une autorisation de déplacement qu'elle transmettra à l'organisateur du concours.

- L'obligation pour l'homme assistant étranger se déplaçant en France d'être titulaire d'une licence permettant notamment de satisfaire à la clause de l'assurance individuelle.

- Par ailleurs, la CUN ''cbg'' cautionne le fait qu'un **HA étranger** intervenant à l'occasion d'une épreuve de mordant en France ait été préalablement **sélectionné par un juge français.**

- **Rôle du juge :** Le juge officiant à l'occasion d'un concours comportant un HA étranger non encarté dans un club français devra vérifier les documents justificatifs présentés par le club organisateur (autorisation de la Centrale Canine, n° de licence provisoire, conditions de sélection figurant au carnet de travail). Ces éléments devront être signalés aux rapports de jugements adressés au groupe de travail et à la Centrale Canine.

- Les HA des disciplines autres que le ring et le campagne dépendant de la gestion de la FCI ne sont pas concernés par cette nouvelle procédure.

2.6 Points de suivi Le 7/09/2026 par G. BILLAT

Accompagnement des groupes de travail
La continuité de l'aide auprès des groupes de travail se poursuit, en particulier pour le Ring. Le démarrage du Campagne est également engagé, tout comme le suivi du Mondioring.

1. Site CUN de la CC et formulaires

Le site CUN de la CC est toujours en mode « privé ». Les formulaires mis à jour y sont bien publiés, mais leur utilité reste limitée tant que le site n'est pas pleinement opérationnel.
Il est nécessaire que la CC prenne clairement position sur la mise en service effective du site, afin de lever les incertitudes et de permettre une utilisation cohérente des documents publiés.

. Licences des HA

Un autre point de vigilance concerne les licences des HA. Ce problème n'est pas nouveau : les informations ne sont pas toujours mises à jour sur le site, parfois plus de deux mois après la sélection.
Plusieurs situations ont été constatées :

- Un HA a bien reçu sa licence HA sélectionné, mais n'apparaît pas sur le site ;
- Certains clubs rencontrent des difficultés pour obtenir la licence, malgré une demande effectuée et le paiement réalisé ;
- D'autres cas similaires restent à clarifier afin d'assurer un meilleur suivi administratif.

2. Engagements en ligne et dématérialisation

Le programme Ring est finalisé pour les engagements en ligne. Le développement du Mondioring est sur le point d'être terminé, en partenariat avec le service informatique de la CC.
M. Madjid **ZIAD**, interlocuteur dédié aux engagements en ligne, a demandé de solliciter les groupes de travail concernés afin d'identifier, parmi leurs membres, des personnes compétentes en informatique (de préférence) et connaissant bien leur discipline, susceptibles de contribuer à l'intégration des programmes de jugement.

2.7 Infos sur la procédure des engagements en ligne

La plateforme deviendra obligatoire à compter de la licence 2028.
A cette date, l'édition des étiquettes devenues obsolètes sera arrêtée. Durant toute la saison 2026/2027 le service informatique va accompagner et former progressivement les clubs organisateurs d'épreuves et travaillera parallèlement avec la CUN ''cbg'' afin d'intégrer l'ensemble de ses disciplines.

Les clubs volontaires peuvent être formés en visio en envoyant un email à sccengagement@centrale-canine.fr. Par ailleurs, les clubs seront contactés systématiquement 2 mois avant leur épreuve.

Pour mettre en œuvre les engagements en ligne, la collaboration des GT et des CUT semble indispensable afin de transmettre les informations aux clubs.
Les GT doivent se mobiliser afin de désigner un référent maîtrisant la discipline, chargé de collaborer avec le service informatique de la CC.

Communication de Monsieur Alexis BRUN, directeur de la Centrale Canine au sujet de engagements en ligne

''Il est possible de répondre au besoin d'information des présidents de clubs directement dans SCCEngagement.

Nous pouvons prévoir :

- *La mise à disposition d'un tableau de bord dédié aux présidents de clubs. En se connectant à la plateforme, le président pourra ainsi consulter les membres de son club engagés dans une épreuve et, également, suivre leurs résultats une fois ceux-ci enregistrés dans le loftselect.*
- *Nous privilégions cette solution à l'envoi systématique d'un courriel à chaque engagement qui pourrait rapidement générer un nombre important de notifications pour certains clubs.*
- *En revanche, SCCEngagement ne permettra pas au président de bloquer ou de refuser l'engagement d'un adhérent. Pour des raisons juridiques, la plateforme ne peut conditionner l'engagement d'un participant à l'autorisation d'un tiers. C'est notamment dans ce contexte que la CUN ''cbg'' a fait évoluer son règlement afin de supprimer cette autorisation préalable dans le processus d'engagement (risque juridique pour la CUN ''cbg'')*
- *Cela n'empêche toutefois pas un club de fixer ses propres règles de fonctionnement à l'égard de ses adhérents. Le club peut ainsi prévoir dans son règlement intérieur ses propres règles de fonctionnement à l'égard de ses adhérents. Le club peut ainsi prévoir qu'un membre doit avoir obtenu l'autorisation de son président avant de participer à une épreuve.*

  Dans cette situation, il s'agit d'une règle interne entre le club et son adhérent. Son éventuel non-respect doit donc être traité dans le cadre du fonctionnement du club et ne peut conduire à un blocage technique de l'engagement par SCCEngagement.
- *Le futur tableau de bord permettra aux présidents de club de disposer de la visibilité nécessaire sur les engagements de leurs adhérents tout en maintenant une distinction claire entre les règles internes du club et les conditions d'accès aux épreuves gérées par la plateforme.''*

2.8 Procédure de la réclamation applicable au niveau de la CUN ''cbg''

REFERENCE : Extrapolation du règlement des expositions canines de la CC adaptée aux activités de la CUN ''cbg''

Toute réclamation établie sur papier libre et relatant avec précision les éléments du litige, à l'exception de celle concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, doit être formulée dans l'heure qui suit son constat. Cette réclamation devra être accompagnée d'une caution dont le montant est fixé à **200 euros**, chèque établi à l'ordre de l'organisateur du concours. Cette caution restera acquise à l'organisateur si, après examen par les instances dirigeantes – groupe de travail, CUN ''cbg'' – celle-ci est reconnue sans fondement.

Cette procédure concerne l'ensemble des disciplines gérées par la CUN ''cbg''.

2.9 Propositions de la CUN ‘’cbg’’ concernant l’encadrement des concours sélectifs en ring pour la saison 2027.(soumises à la validation du comité de la CC)

Définition d’un concours sélectif en ring

Il s’agit d’un concours en échelon 3 qui se déroule conformément aux prescriptions du règlement de la discipline, tant dans l’application stricte de ses règles par les juges que par le travail approprié et respectueux envers le chien fourni par les hommes assistant. Le travail des hommes assistant est placé sous la responsabilité directe et entière du ou des juges officiant.

Rôle du GTR au regard de la suite donnée à la procédure des réclamations.

Sollicité par des réclamations ou plaintes de concurrents et partant du principe que les décisions d’un jury sont souveraines dans l’application du règlement, le GTR n’interférera en aucun cas sur des jugements posés (coups de dents, mètres de fuite, autres phases de jugement etc.) Cependant, si le libellé d’une pénalité inscrite à la feuille de jugement n’est pas en adéquation avec le pointage de référence, le GTR est autorisé dans ce cas particulier, à intervenir directement pour rectifier l’anomalie constatée. Un signalement sera alors adressé au(x) juge(s) concerné(s) ainsi qu’à la CUN ‘’cbg’’ et la moyenne obtenue par le concurrent sera rectifiée dans les délais les plus brefs.
Libre arbitre pour statuer sur des situations litigieuses qui lui sont soumises, le GTR a la charge d’y apporter des réponses amiables, adaptées et équilibrées, en rapport avec les prescriptions du règlement de la discipline.

2.10 Situations de litige

Rappel de la règle : Sans préjuger de leur fondement, les responsables de groupes de travail et la CUN ‘’cbg’’ sont parfois sollicités pour traiter des problématiques de contentieux (différents ou plaintes émanant de conductrices ou de conducteurs). Ces affaires peuvent impliquer l’intervention d’avocats (cas concrets vécus) agissant en conseil. La commission ainsi que les groupes de travail ne sont pas habilités à traiter ce type de procédure et, par conséquent, n’apporteront pas de réponse à leurs interlocuteurs. Les interventions de ce type sont systématiquement orientées vers le service juridique de la Centrale Canine pour suite à donner.

2.11 Procédure sécuritaire

LA PAUSE FRAICHEUR . Proposition de la CUN ‘’cbg’’ aux juges et organisateurs de concours.

Il est désormais un fait avéré : L’apparition des périodes de fortes chaleurs consécutives au dérèglement climatique est devenue un phénomène récurrent qui appelle à une certaine adaptabilité de nos concours. Afin de garantir l’intégrité physique et la sécurité de nos chiens qui peuvent être exposés à des coups de chaleur, la CUN ‘’cbg’’ propose la mise en place d’un **dispositif préventif complémentaire** qui peut s’inscrire dans l’arsenal des mesures sécuritaires déjà mises en place par les différentes disciplines. Il s’agit de la **PAUSE FRAICHEUR**.

Reposant sur des considérations d’ordre scientifique, le concept de la pause fraîcheur consiste en une immersion du chien à un moment donné de son parcours. Une baisse thermique est alors obtenue en quelques instants, ramenant l’animal à un seuil de température rectale de l’ordre de 39/40°. Il peut ainsi poursuivre son effort en toute sécurité. L’avantage de ce processus réside aussi dans le fait qu’Il n’y a pas de rupture dans le déroulement du parcours. Le juge a toute latitude pour organiser la pause fraicheur quel que soit l’échelon dans lequel le chien concourt.

Modalités d’organisation de la pause fraîcheur

La mise en place du dispositif de la pause fraîcheur est laissée à l’initiative des juges et organisateurs en accord avec les concurrents. Son déclenchement est fortement recommandé dès lors que la température au sol atteint et dépasse 24°.
Il s’agit d’organiser un sas de détente du chien, isolé du public qui peut être un endroit ombragé, tente de plage, ou local ouvert et aéré à proximité immédiate du terrain ou du parcours. Cet endroit sera pourvu d’un baquet de

contenance raisonnable, rempli d'eau (exemple : abreuvoir pour ovins) permettant au chien de s'y installer facilement et confortablement et de pouvoir y être immergé au ¾ de son corps.

- La durée de la pause est fixée à 5 à 6 minutes environ.
- Le chien restera sous la surveillance de son maître qui sera accompagné du juge ou du commissaire.
- L'arrêt pour la pause fraîcheur doit être défini en fonction de la difficulté des parcours consécutifs au tirage au sort des exercices.
- Il peut être laissé également à la libre appréciation du jury ou du concurrent lui-même mais en tout état de cause, cette phase de récupération du chien devra être observée obligatoirement.
- La pause fraîcheur qui ne surviendra qu'une seule fois à l'occasion du parcours n'exclut en rien les ravitaillements supplémentaires et rapides du chien en eau toutes les fois que de besoin.

Nota : la pause fraîcheur n'a pas vocation à se substituer au parcours scindé prévu par les règlements. Elle demeure une option.
En tout état de cause, si la température ressentie atteint **28°**, durant la journée le processus du **parcours scindé s'applique obligatoirement**

III Suivi des opérations budgétaires de la CUN « cbg »

POLITIQUE BUDGETAIRE DE LA CUN ''CBG « en 2027

(CF propositions formulées lors de la réunion de la commission du 23 septembre 2026)

Rappel des éléments comptables constatés aux comptes administratifs 2024 et 2025 :

- Balance analytique du compte administratif 2024 : Solde **négatif** de 132 000 euros
- Balance analytique du compte administratif 2025 : Solde **positif** de 48 500 euros

TABLEAU DES SUBVENTIONS ET AIDES DIVERSES accordées par la Centrale Canine aux organisateurs de grands évènements en 2027 à partir du budget de la CUN ''cbg''.

SUBVENTIONS pour les GRANDS EVENEMENTS

Mis à jour le 05/11/2026

Subventions attribuées aux organisateurs des grands événements par la CUN-CBG

DISCIPLINES	Championnat de France Montant de la Subvention	GP SCC Montant de la Subvention	Sélectifs	Divers
Pistage Français	2200 €	1 000 €	Mutualisation (1875 €)	
Pistage FH	2200 €		/	625 € pour un CACIT 800 € pour CACIT/E (1)
Recherche Utilitaire	2200 €	1 000 €		
Sauvetage	2200 €			625 € pour un CACIT 800 € pour CACIT/E (1)
IGP	2200 €		/	625 € pour un CACIT 800 € pour CACIT/E (1)
Obéissance	3200 €		Inclus soutien présélection	625 € pour un CACIT 800 € pour CACIT/E (1)
Ring			Mutualisation 1875,00€	21 concours subventionnés à hauteur de 1875 €
Mondioring FCI	2200 €			625 € pour un CACIT 800 € pour CACIT/E (1)
Campagne	2200 €		375 €/concours C3 sélectifs dans un maxi de 10 concours/an	
Coupe du Pacifique en Ring				Billet d'avion du juge 3000 € maxi

(1) Dans la limite de 3 CACIT ou CACIT/E par an et par discipline. Au-delà le soutien financier ne sera plus assuré.

Nota

Pour tous les championnats, Grands Prix

Pour tous les grands évènements, la Centrale Canine rembourse aux organisateurs l'ensemble des dépenses afférentes au séjour des jurys selon la formule du forfait :

- Déplacement : **0.50 €** /km
- Hébergement : **100 €** / nuitée
- Restauration : **25 €** / repas (boissons incluses) - **35 €** pour repas dit de gala ou restaurant (boissons incluses)

Les justificatifs sont à produire par l'organisateur à l'appui de sa demande de remboursement.

Le remboursement des frais de déplacement aux membres des GT et des officiels mandatés par la Centrale Canine et/ou la CUN ‘’cbg’’ n’est pas à la charge de l’organisateur mais ressort d’une procédure interne à la CUN ‘’cbg’’.

Joindre pour chacun des bénéficiaires :

- Le formulaire de remboursement règlementaire
- Attestation trajet Mappy + tickets péage ou carburant. (Circulaire SCC du 20 juin 2024)
- Pour l’hébergement et la restauration :
    - Joindre les factures afférentes en conformité avec le budget prévisionnel.

Pour les sélections nationales d’hommes assistants

La Centrale Canine rembourse à l’organisateur les frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des jurys. Les justificatifs sont à produire par l’organisateur à l’appui de sa demande de remboursement.

- Le formulaire de remboursement règlementaire
- Attestation trajet Mappy + tickets péage ou carburant. (Circulaire SCC du 20 juin 2024)
- Pour l’hébergement et la restauration :
    - Joindre les factures afférentes en conformité avec le budget prévisionnel.

Pour les CACIT+

Subventionnés dans un maximum de **800** euros (voir tableau).
Il s’agit de concours comportant 20% de conducteurs étrangers et l’intervention d’un juge étranger.
La liste des concurrents approuvée par le GT d’appartenance ainsi que la désignation du juge étranger devra être jointe à la demande de remboursement de l’organisateur

- Le formulaire de remboursement règlementaire
- Attestation trajet Mappy + tickets péage ou carburant. (Circulaire SCC du 20 juin 2024)
- Pour l’hébergement et la restauration :
    - Joindre les factures afférentes en conformité avec le budget prévisionnel.

Soutien au DROM COM

Aide au séjour en métropole des compétiteurs issus des ACT “domiennes” qui participent au championnat des DROM COM en ring

(Exprimée en euro / compétiteur et incluant le déplacement)

ACT	1/2 séjour (1)	Séjour (2)
Guadeloupe	550	800
Martinique	550	800
Guyane	600	850
Réunion	650	900
Autres	Etude cas/cas	Etude cas/cas

(1) Demi-séjour = champ DROM/COM
(2) Séjour = Champ DROM/COM + finale

1- Ces allocations seront réglées aux ACT concernées, à l’issue du séjour en métropole. Charge pour elles de pourvoir à la répartition individuelle.

2- L’aide au séjour sera versée aux ACT Domiennes à l’issue de la finale du Championnat de France en Ring, au prorata du nombre de participants issu de chacune des ACT. Le GTR pourvoira à la gestion de cette procédure budgétaire en liaison avec la CUN ‘’cbg’’.

3- Les compétiteurs Domiens gèreront eux-mêmes leurs besoins d’hébergement et de restauration. Ils pourront être aidés dans ce sens par l’organisateur du Championnat (contacts locaux, syndicats d’initiative, offices du tourisme, choix des hôtels, gîtes, etc… toutes ces informations utiles seront accessibles à partir du site de la finale.